



PROJET D'EXTENSION DE L'ISDND D'ETEGNIERES COMPLEMENTS A L'ETUDE D'IMPACT

Avril 2025

REgroupement des Naturalistes ARDennais
3 Grande Rue, 08430 Poix-Terron
contact@renard-asso.org - 03.24.33.54.23
Association loi 1901 – n° SIRET : 424 892 925 000 27
Renard roux ©Kévin GEORGIN



PROJET D'EXTENSION DE L'ISDND D'ETEIGNIERES – COMPLEMENT A L'ETUDE D'IMPACT

Rédaction : Nicolas HARTER, Directeur

Appui technique et relecture : Delphine BURNET, appui administratif

Pour le compte de : ARCAVI
La GAROTERIE
08160 CHALANDRY ELAIRE

Date : 13/04/2024

Clauses particulières :

- L'association ReNArd reste propriétaire des données issues de sa base et des observations réalisées sur le terrain lors du suivi et se réserve le droit de les utiliser dans le cadre d'autres études et travaux.
- Les rapports d'expertise rédigés par le ReNArd restent sa propriété jusqu'à complet règlement de l'ensemble des sommes dues par le donneur d'ordre.
- Cette étude n'est pas extrapolable pour d'autres études similaires sur un autre site même proche géographiquement.
- Le client dispose d'un délai de trente jours après le rendu du dossier pour émettre des réclamations ou des modifications. Passé ce délai, le dossier sera considéré comme définitif.
- Enfin, l'association pourra faire preuve d'un devoir de discrétion et de confidentialité dans le cadre de l'étude demandée sur notification du commanditaire.

SOMMAIRE

A)	<i>Cadre de l'étude</i>	1
B)	<i>Méthodes</i>	
	1) Données disponibles.....	2
	2) Contrôle de terrain.....	2
C)	<i>Etat des lieux</i>	3
	1) Rapport de Géogram	3
	2) Observations réalisées par le ReNArd en avril 2025	3
D)	<i>Conclusions</i>	5
	1) Projet d'extension de l'IS.....	5
	2) Projet d'extension de l'ISDND	6

FIGURES ET TABLEAUX

<i>Figure 1.</i>	<i>Localisation des installations existantes et du projet d'extension</i>	1
<i>Figure 2.</i>	<i>Vue sur la zone à Ajonc d'Europe en fleur</i>	4
<i>Figure 3.</i>	<i>Vue globale des zones ouvertes de prairie, occupées par le Pipit farlouse et l'Alouette des Champs</i>	4
<i>Figure 4.</i>	<i>Vue de l'ourlet forestier ceinturant le site et accueillant une avifaune diversifiée</i>	5
<i>Figure 5.</i>	<i>Exemple de zone en fin d'exploitation au sein du site (avril 2025)</i>	7

A) CADRE DE L'ETUDE

La société ARCAVI exploite installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sur la commune d'Eteignières. Elle souhaite étendre son site.

Classée ICPE, ce type d'installation nécessite une autorisation environnementale. Dans le cadre de sa demande d'autorisation, le porteur de projet a donc missionné l'association ReNard pour l'appui à la définition des mesures de réduction et de compensation « Zone Humide ». En effet le projet devrait rentrer dans la rubrique IOTA 3.3.1.0 « Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides »

Suite au dépôt de la demande d'autorisation auprès des services de l'Etat, ceux-ci ont formulé la demande de complément suivante : « vous complétez l'étude faune flore avec l'état initial de l'extension de l'ISDND. (A ce stade l'étude ne concerne que l'extension ISDI) ».

Le présent document vise donc à répondre à cette demande des services instructeurs.

Pour rappel, le projet d'extension de l'ISDND existante est présentée dans la figure 1 page suivante.

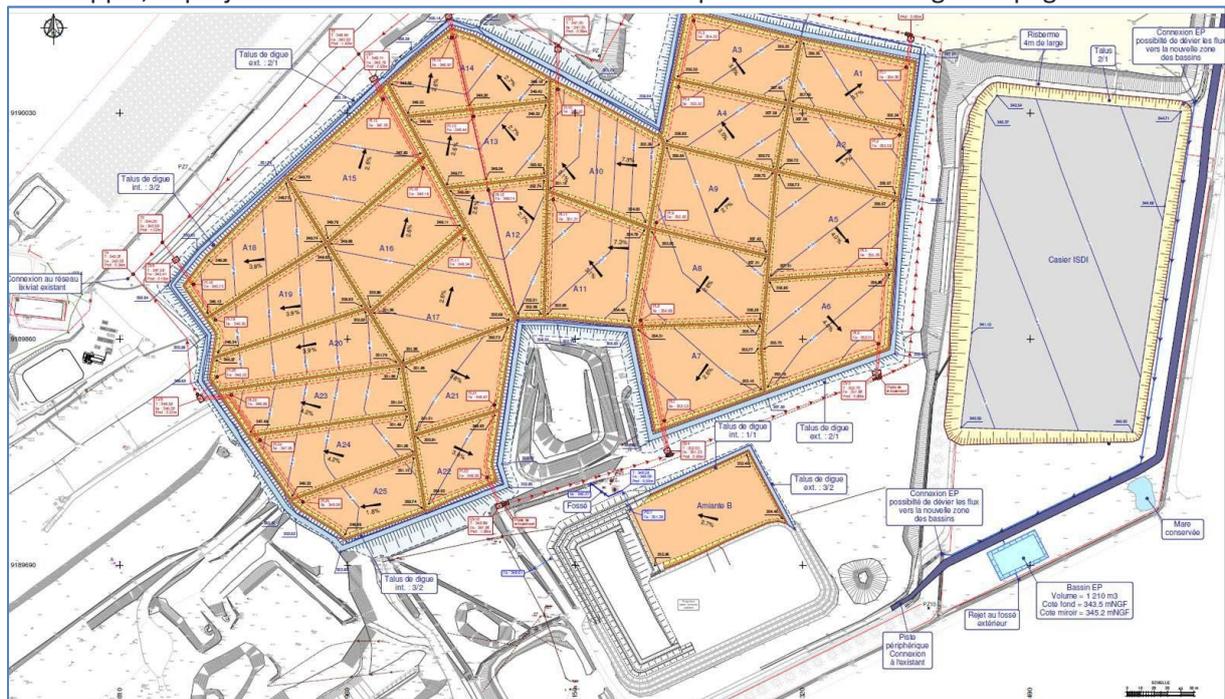


Figure 1. Localisation des installations existantes et du projet d'extension



B) METHODES

1) Données disponibles

Le site objet du projet d'extension de l'ISDND a déjà fait l'objet d'un diagnostic par le Bureau d'étude Géogram en 2010 (rapport annexé au présent document). Ce document est donc susceptible de servir de base à l'analyse des enjeux du projet.

2) Contrôle de terrain

Le diagnostic de Géogram, plutôt complet, est cependant est déjà ancien, datant de 2010. Aussi un contrôle de terrain a-t-il été réalisé le 09 avril 2025 par l'association ReNArd pour évaluer si la zone d'étude avait connu des modifications susceptibles d'engendrer une évolution de la faune et la flore, si l'analyse du bureau d'étude Géogram était en conséquence devenue caduque et s'il était nécessaire de procéder à des inventaires naturalistes complémentaires.



C) ETAT DES LIEUX

1) Rapport de Géogram

Le rapport de Géogram apportait la conclusion suivante quant aux enjeux écologiques présents sur le site (page 25 et 26) en 2010 :

« Le site du projet de centrale photovoltaïque s'étend essentiellement sur une vaste prairie de fauche semée suite à la fin de l'activité d'enfouissement de déchets ultimes sur ce secteur. Le pipit farlouse, le tarier pâtre et le bruant jaune pour les oiseaux sont les seules espèces patrimoniales (Liste Rouge Régionale) qui ont été inventoriées sur le site même du projet.

Enjeu écologique élevé :

Nous n'avons pas défini d'enjeu écologique élevé sur le site.

Enjeu écologique moyen :

- Au niveau de la parcelle située en limite Nord-Est, où l'on trouve l'ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), espèce végétale inscrite sur Liste Rouge Régionale. C'est aussi un secteur où se reproduisent le Tarier pâtre et le Bruant jaune, deux espèces également inscrites sur Liste Rouge Régionale.
- Aux bandes boisées qui ceinturent le site et constituent des axes de déplacement potentiels pour les chiroptères et des sites de nidifications pour certains oiseaux (passereaux en particulier) ;
- A la prairie qui constituent un site de reproduction pour le pipit farlouse, espèce inscrite sur Liste Rouge Régionale, mais aussi un territoire de chasse pour les rapaces et potentiellement pour les chauves-souris ; »

L'étude réalisée par Géogram est située en annexe 1.

2) Observations réalisées par le ReNard en avril 2025

Les observations réalisées par l'association ReNard en avril 2025 sur le site sont les suivantes :

- Le site visé par l'extension de l'ISDND reste dans son immense majorité couverte par un habitat de prairie de fauche peu amendée. S'il n'a pas été possible de réaliser un inventaire floristique complet, la végétation semble peu diversifiée et composée d'espèces communes pour ce type d'habitat. La situation est à rapprocher de la nature artificielle de l'habitat (prairie semée).
- Ces zones de prairies forment cependant un habitat pour certaines espèces remarquables de l'avifaune, notamment le Pipit farlouse dont plusieurs individus chanteurs ont été dénombrés, ainsi que pour l'Alouette des champs. **Ces deux espèces sont inscrites en liste rouge régionale et nationale.**
- Les cordons boisés qui ceinturent le site accueillent une avifaune certes plus commune, mais également plus diversifiée puisque 11 espèces potentiellement nicheuses ont été recensées en ce seul passage : La Fauvette à tête noire, le Pinson des arbres, le Pouillot véloce, l'Accenteur mouchet, le Roug gorge familier, la Mésange nonnette, la Mésange charbonnière et la Mésange bleue, le Merle noir et la Grive musicienne. A noter que 9 de ces espèces sont intégralement protégées au titre de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national.

- Enfin, la zone de friche/pelouse comportant une station d'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) a également été réobservée au niveau de la parcelle située au Nord-Ouest du site. L'espèce était bien visible car en pleine floraison (couleur jaune vif) au moment du passage de terrain.

Ces différentes observations sont illustrées ci-après :



Figure 2. Vue sur la zone à Ajonc d'Europe en fleur



Figure 3. Vue globale des zones ouvertes de prairie, occupées par le Pipit farlouse et l'Alouette des Champs



Figure 4. Vue de l'ourlet forestier ceinturant le site et accueillant une avifaune diversifiée

D) CONCLUSIONS

1) Projet d'extension de l'ISDI

Comparativement au travail d'accompagnement mené auprès de la société ARCAVI par le ReNArd en 2023 et 2024, et portant exclusivement sur le projet d'extension de l'ISDI au niveau de la parcelle cadastrée AO 265, les éléments de l'étude de 2010 du Bureau d'étude Géogram n'apportent pas d'éléments supplémentaires.

La visite de terrain du 9 avril 2025 vient cependant confirmer certains éléments mis en évidence précédemment par le ReNArd, à savoir :

- L'intérêt des cordons boisés pour l'accueil de l'avifaune.
- La préconisation déjà formulée par l'association, à savoir la préservation de ces cordons boisés de toutes destructions.

2) Projet d'extension de l'ISDND

En préambule, l'association ReNArd souhaite rappeler que la démarche mise en place dans ce document ne saurait se substituer à un état initial naturaliste complet tel qu'habituellement réalisés dans le cadre d'une étude d'impact faune-flore-habitat complète.



Cependant, le site visé par le projet d'extension de l'ISDND comprend déjà un diagnostic écologique réalisé au printemps 2010 par le bureau d'étude Géogram, d'une facture acceptable et qui met en évidence la présence d'enjeux modérés de deux natures :

- Les prairies, notamment parce que ces habitats ouverts accueillent quelques espèces d'oiseaux nicheurs patrimoniaux, dont le Pipit farlouse, aujourd'hui inscrit en liste rouge nationale (catégorie « vulnérable ») et régionale (catégorie « En danger »).
- Une zone à Ajonx d'Europe, espèce végétale inscrite en liste rouge régionale (« espèce très rare »).

La session d'inventaire de terrain réalisé par l'association ReNard en avril 2025 montre que le contexte écologique de la zone ciblée par le projet d'extension de l'ISDND n'a pas fondamentalement évolué et les enjeux mentionnés par Géogram ont été facilement retrouvés : Station d'Ajonx d'Europe et présence d'espèces d'oiseaux patrimoniales nicheuses au niveau des zones de prairies et des cordons boisés.

Il n'a pas été observé d'habitat favorables aux amphibiens et aux reptiles, hormis les cordons boisés déjà susmentionnés comme important pour l'avifaune.

Enfin, les prairies sont d'une composition floristique semble-t-il assez banale, à relier avec leur origine artificielle puisque semée en réaménagement du site après fermeture des casiers de stockage des déchets.

Résultant de ces observations, l'association ReNard émet dès à présent les préconisations suivantes auprès de la société ARCAVI pour une bonne prise en compte des enjeux biodiversité dans son projet de réhausse des casiers de stockage de l'ISDND :

- Ne procéder à aucun travaux ou aménagement susceptible de porter atteinte aux corridors boisés ceinturant le site.
- Exclure de l'emprise du projet la zone en friche accueillant les stations d'Ajonx d'Europe.
- Procéder à la destruction du couvert végétal (prairie) favorable à l'avifaune nicheuse en dehors des périodes de reproduction de celle-ci, c'est-à-dire entre mars à août inclus.
- Procéder à un réaménagement progressif du site au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation, afin de maintenir globalement toujours la même surface d'habitat favorable à l'avifaune nicheuse prairiale.
- Lorsque d'exploitation d'une zone se termine, utiliser des mélanges floristiques diversifiés et riche en espèces locales pour l'implantation des nouvelles prairies (exemple de composition : <https://nungesser-semences.fr/produit/prairie-fleurie-platine/>). Cette diversité de la flore engendre généralement un intérêt accru des prairies pour l'ensemble de la faune.
- Pratiquer une fauche tardive (après le 01 juillet) au sein des espaces de prairie pour permettre à l'avifaune de terminer sa nidification et maintenir des bandes refuges tournantes non fauchées.
- Mettre en place un accompagnement écologique régulier et sur toute la durée d'exploitation du site pour s'assurer de la bonne mise en place de ces prescriptions.



Figure 5. Exemple de zone en fin d'exploitation au sein du site (avril 2025)

La mise en place d'un couvert végétal adapté avec une fauche tardive devrait permettre à l'avifaune patrimoniale de trouver des habitats de substitution au sein du site en compensation des surfaces détruites par la création de nouveaux casiers de stockage.



ANNEXE 1 : ETUDE GEOGRAM REALISEE EN 2010 SUR LA ZONE CONCERNEE



ARCAVI / 08160 CHALANDRY-ELAIRE

*DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DANS LE CADRE D'UN PROJET
D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES A ETEIGNIERES,
AU SEIN DU CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS*



Mars 2010



Bureau d'études et de conseil
16, rue Rayet Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
Tél. 03.26.50.36.86 - Fax. 03.26.50.36.80
e-mail. bureau.etudes@geogram.fr
www.geogram.fr



SOMMAIRE

INTRODUCTION	12
I / CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU SITE ET DES ABORDS	15
1.1. Les ZNIEFF	15
1.2. Zone de Protection Spéciale du Plateau Ardennais	19
II / DESCRIPTION DES MILIEUX CONCERNES PAR LE PROJET	20
2.1. Identification des différents milieux	20
2.2. Les milieux alentours	21
2.3. Bio-interprétation végétale	23
III / LA FAUNE	25
3.1. Avifaune	26
3.2. Mammifères	27
3.3. Autres groupes faunistiques	27
3.4. Bio-interprétation faunistique	27
IV / CONCLUSIONS provisoires : IMPACTS ET RECOMMANDATIONS	31
ANNEXES	31

Figure 1: Localisation du centre de stockage des déchets et du projet photovoltaïque.....	4
Figure 2: Projet photovoltaïque – Plan de situation de la surface disponible	5
Figure 3: Contexte environnemental du site et des abords	9
Figure 4: Localisation de la ZPS du Plateau Ardennais par rapport au site du projet.....	10
Figure 5: Identification simplifiée des différents milieux	15
Figure 6: Localisation ponctuelle des principales espèces animales observées	19



INTRODUCTION

La Société ARCAVI possède dans les Ardennes une Installation de Valorisation et d'Elimination des Déchets Ardennais (IVEDA), à ETEIGNIERES. Au sein de ce site, la société ARCAVI souhaite développer une installation photovoltaïque sur 14ha68ca.

Dans le cadre d'un tel projet, un diagnostic écologique préalable est nécessaire, afin d'évaluer l'impact qu'il pourrait engendrer sur les milieux naturels, la flore et la faune.

La société ARCAVI a demandé à notre bureau d'études de réaliser en mars 2010 un diagnostic écologique sur le site. Le passage sur le terrain a été effectué le 11 mars 2010. La date de cet inventaire étant précoce en saison, seule l'avifaune et les mammifères ont fait l'objet de l'inventaire, et la description des habitats reste succincte. Toutefois, des conclusions sont d'ores et déjà apportées quand à la sensibilité du site.

Ce dernier est en grande partie constitué d'une prairie utilisée par un agriculteur pour la fauche. Cette prairie se développe sur de la terre végétale qui recouvre des déchets ultimes. Sur la partie Nord-Est du projet, la végétation est laissée en développement spontané.

Enfin, le site du projet est localisé non loin de deux ZNIEFF de type 1, d'une ZNIEFF de type 2 et de la Zone de Protection Spéciale du Plateau Ardennais, la description étant proposée dans la première partie du dossier.

Localisation du projet photovoltaïque

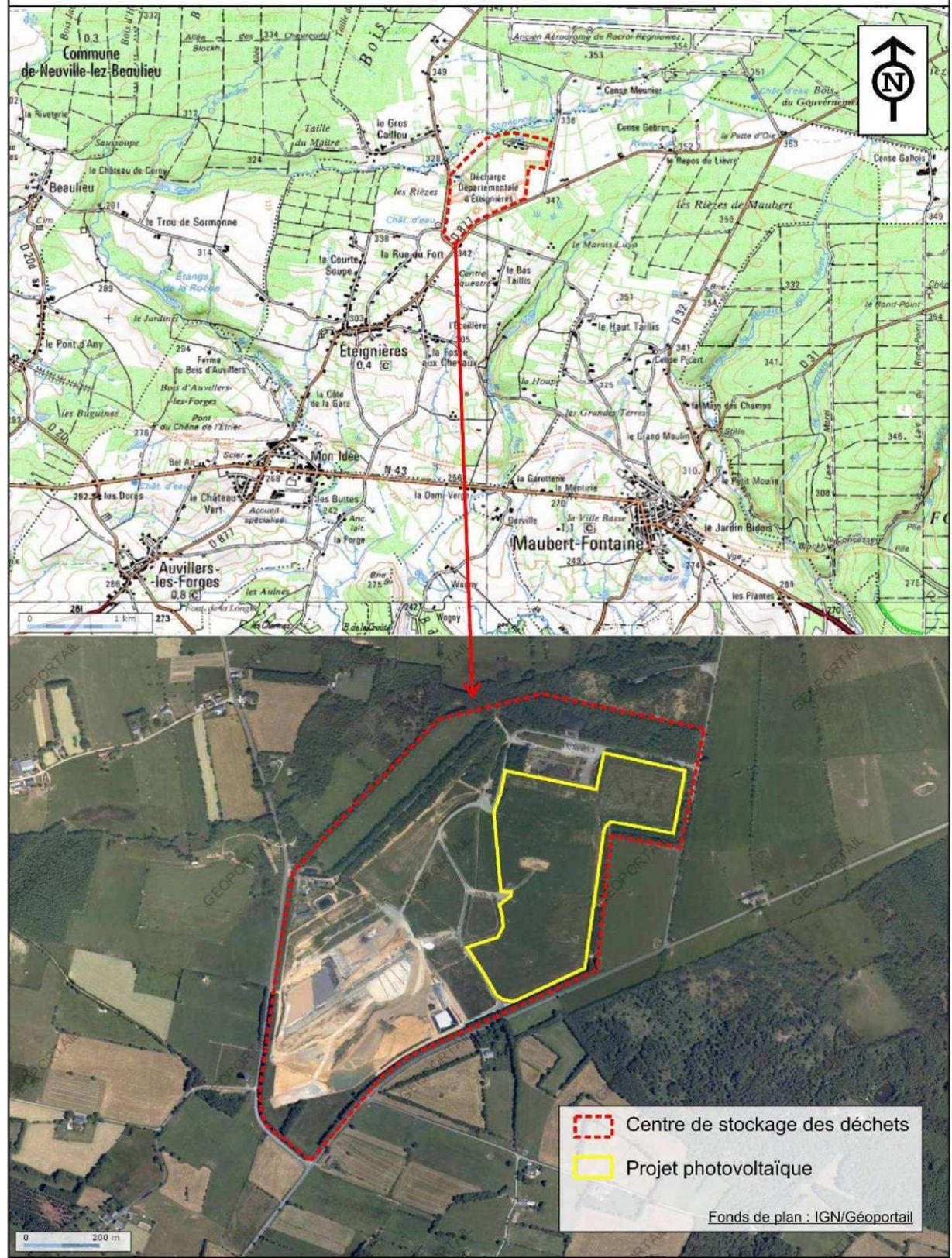


Figure 1: Localisation du centre de stockage des déchets et du projet photovoltaïque

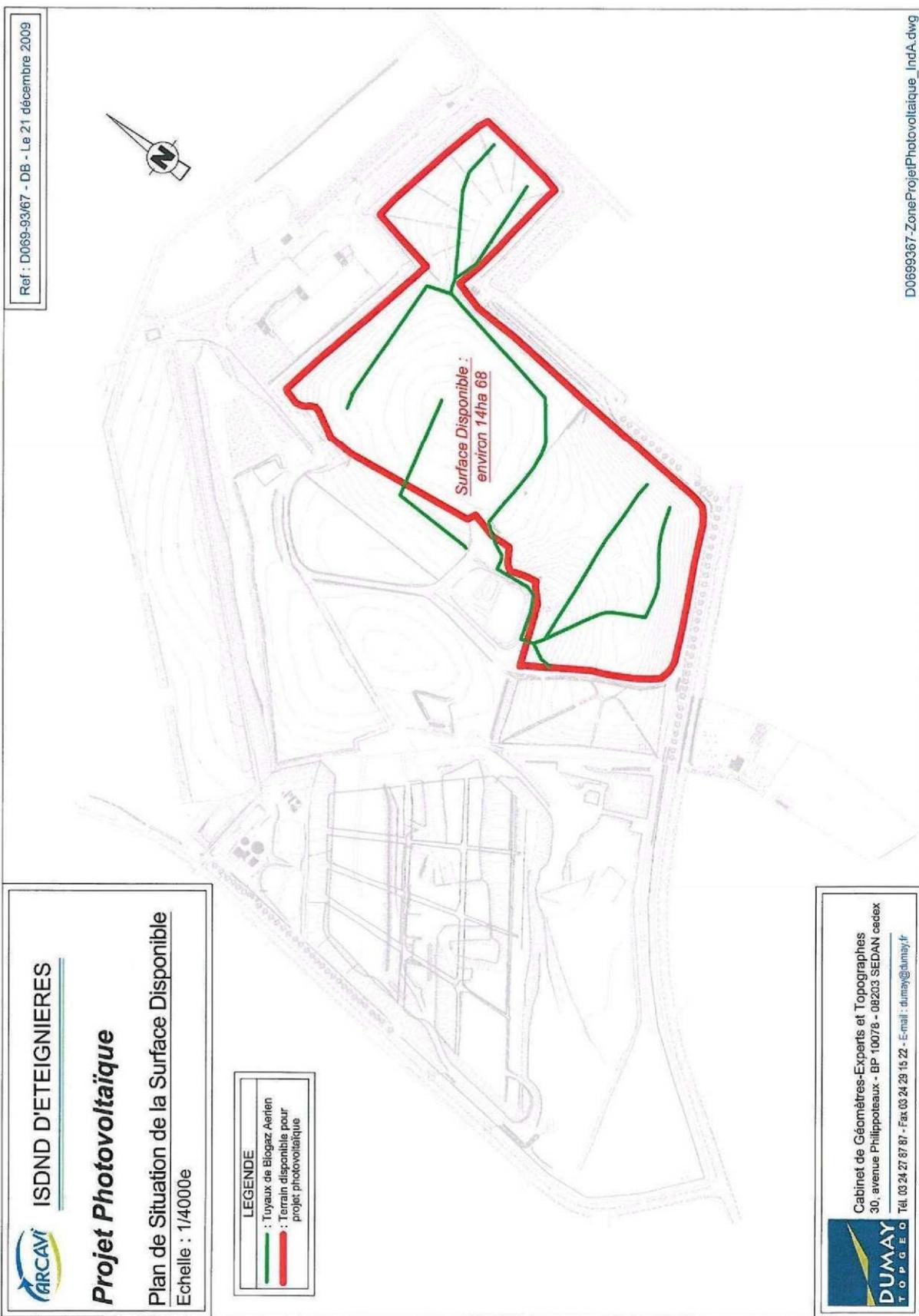


Figure 2: Projet photovoltaïque – Plan de situation de la surface disponible

I / CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU SITE ET DES ABORDS

Dans les Ardennes, le Plateau Ardennais, notamment dans le secteur d'Eteignières, est concerné par des "dispositifs" de protection de la nature et par des inventaires mettant en avant le caractère écologique remarquable de ce plateau¹.

1.1. Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent un inventaire de la richesse biologique des espaces naturels (habitats, faune et flore). Il est nécessaire de les prendre en compte car elles localisent des éléments importants du patrimoine naturel local. Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type I sont des sous-ensembles des ZNIEFF de type II, d'une superficie plus réduite. Elles sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou tout simplement caractéristiques du patrimoine naturel.

1.1.1. ZNIEFF de type I

ZNIEFF n°01650009 « Prairies oligotrophes et petits bois de la Sormonne au Nord-Est d'Eteignières » (*annexe 1* – fiche descriptive).

Cette ZNIEFF couvre 118 hectares et regroupe divers milieux naturels dont certains sont aujourd'hui menacés de disparition. Elle est éclatée en trois zones proches essentiellement constituées par des prairies humides acidiphiles, des prairies mésophiles, des fragments de landes acides et des aulnaies marécageuses. L'une de ces trois zones "longe" la limite Nord du centre de stockage des déchets, le long de la Sormonne.

Parmi les espèces végétales patrimoniales qui y ont été inventoriées, on retiendra quatre espèces inscrites sur Liste Rouge Régionale (LRR) : le carvi verticillé, la bruyère à quatre angles, le saule rampant et le genêt d'Angleterre, ces deux dernières espèces étant protégées en Champagne-Ardenne.

La faune entomologique est très riche. Le damier de la succise, le damier noir et le cuivré écarlate sont présents sur le site. Ce sont des papillons patrimoniaux inscrits sur Liste Rouge Régionale, le damier de la succise figurant également aux annexes II et IV de la Directive

¹ Les informations proposées ici proviennent de la DREAL Champagne-Ardenne (fiches ZNIEFF et NATURA 2000)



Habitats. Parmi les libellules, la grande aeschne (LRR) est inventoriée sur le site. Parmi les criquets et les sauterelles, citons le criquet des montagnes et le criquet à petites ailes, deux espèces montagnardes inscrites également sur Liste Rouge régionale.

Enfin, pour les reptiles, la vipère péliade est l'espèce la plus remarquable (protégée partiellement, inscrite sur LRR).

La ZNIEFF est en bon état général.

ZNIEFF n°01650011 « Bois de l'Ecaillière et pâture des moines à Eteignières°»

(annexe 2 – fiche descriptive).

La ZNIEFF est localisée en limite Sud de la RD 877, "face" au centre de stockage des déchets. Son périmètre s'étend le long du ruisseau du marais et au niveau de la pâture des moines. Elle couvre 90 hectares avec comme milieux de la forêt marécageuse acidiphile sur tourbe, de la prairie humide oligotrophe, de la chênaie acidiphile mais aussi des étangs et des landes relictuelles.

La diversité des milieux permet ici le développement d'espèces rares qui ont été inventoriées: on retiendra l'osmonde royale et le genêt d'Angleterre, protégés en Champagne-Ardenne, ainsi que la bruyère à quatre angles, le comaret, la prêle des bois, le carvi verticillé et la stellaire des marais, des espèces inscrites sur Liste Rouge Régionale.

La faune n'est pas mentionnée dans la fiche ZNIEFF.

1.1.2. ZNIEFF de type II

ZNIEFF n°01650000 « Rièzes de Rocroi-Regniowez et zones environnantes » (annexe 3 – fiche descriptive).

Cette ZNIEFF s'étend sur 8775 hectares, elle inclut les deux ZNIEFF décrites précédemment (elle en renferme 13 au total) mais elle ne couvre pas le Centre de Stockage des Déchets. La végétation que l'on y rencontre est unique en Champagne-Ardenne du fait des conditions écologiques particulières du milieu.

Ainsi, ce sont des mares et étangs aux eaux oligotrophes, des tourbières oligotrophes à sphaignes, des cariçaias et des roselières, des landes, des prairies, des peuplements forestiers et des bois résineux en plantations qui constituent l'essentiel des milieux naturels de la ZNIEFF.

Parmi les espèces végétales, le rossolis intermédiaire (unique station de Champagne-Ardenne), le rossolis à feuilles rondes (une des plus grosses populations de la



région), le polystic à crêtes (les stations de l'Ardenne primaire sont les seules de Champagne-Ardenne) et le lycopode des marais (qui trouve ici sa seule station subsistant en Champagne-Ardenne) sont des espèces remarquables protégées en France. Les espèces protégées au niveau régional sont l'osmonde royale et le polystic des montagnes (très rare en plaine), la linaigrette à feuilles vaginées (espèce arctique dont les localités de l'Ardenne primaire sont les seuls de Champagne-Ardenne), l'orchis des sphaignes (espèce prioritaire de la liste rouge française), le genêt d'Angleterre, le saule rampant, la walhenbergie à feuilles de lierre, la stellaire des marais, le lycopode en massue et le rhynchospore blanc. Ces sept dernières espèces sont inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que l'arnica des montagnes, la bruyère à quatre angles, le carvi verticillé, le comaret, le ményanthe trèfle d'eau, le bouleau pubescent des Carpates, etc.

La faune renferme des espèces rares et en particulier deux papillons, le nacré de la canneberge (d'origine boréale, typique des tourbières à sphaignes sur sol acide, en cours d'extinction en France) et le damier de la succise (très menacé), tous les deux étant protégés en France depuis 1993, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France et inscrits sur la liste rouge régionale.

Les Odonates sont également bien représentés et renferment douze libellules inscrites sur la liste rouge régionale.

Deux criquets, le criquet des montagnes et le criquet à petites ailes sont inscrits sur la liste rouge des Orthoptères de Champagne-Ardenne.

Les batraciens fréquentent les ruisseaux, les mares et les étangs : salamandres tachetées, grenouilles et tritons divers s'y observent, notamment le triton crêté en régression dans l'ensemble des pays d'Europe.

Parmi les oiseaux les plus rares de la ZNIEFF, citons la gélinotte des bois, le gobemouche noir, la chouette chevêche, l'engoulevent d'Europe, la pie-grièche grise ou encore la piegrièche écorcheur.

Les mammifères sont également bien représentés (chat forestier, martre, hermine, cerf élaphe, chevreuil, sanglier, etc).

La ZNIEFF est encore en bon état malgré les nombreuses menaces qui pèsent sur elle (dynamique forestière, envahissement des tourbières et milieux associés par la molinie et les bouleaux, localement pollutions diverses, enrésinement, etc.). La plupart des ZNIEFF I qui la constitue a été proposée dans le cadre de la directive Habitats.

1.1.3. ZICO Plateau Ardennais

Le site est inclus dans la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux du Plateau Ardennais et dont découle la désignation de la Zone de Protection Spéciale décrite ci-après.

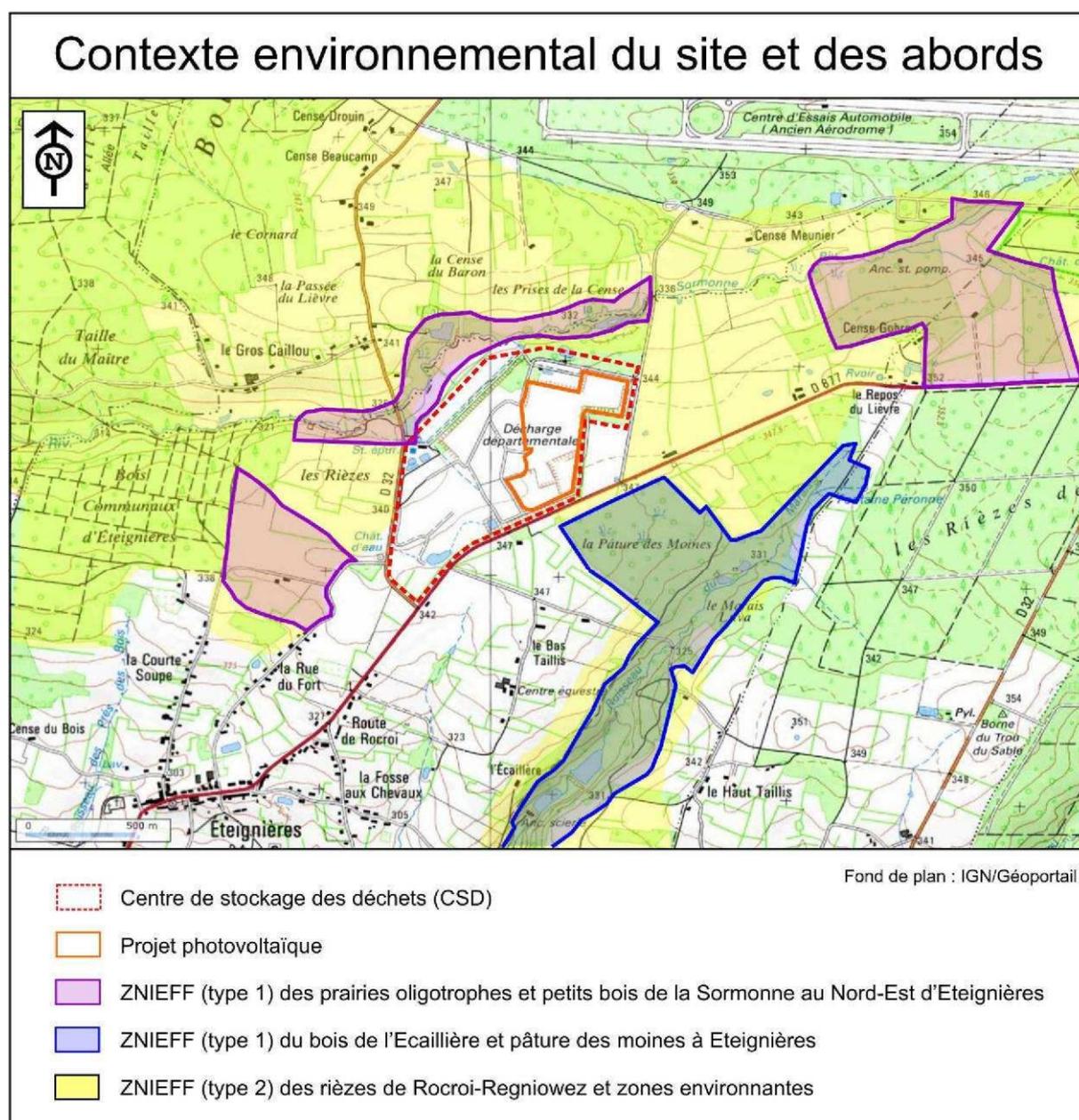


Figure 3: Contexte environnemental du site et des abords

1.2. Zone de Protection Spéciale du Plateau Ardennais

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Il est composé des sites relevant de :

- la directive européenne « Habitats » de 1992 : Site d'Importance Communautaire (SIC)
- la directive européenne « Oiseaux » de 1979 : Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Le site d'Eteignières est concerné par la Zone de Protection Spéciale du Plateau Ardennais (annexe 4 – fiche descriptive).

La **ZPS FR2112013 « Plateau ardennais »** a été créée en avril 2006. Elle couvre 75 665 hectares et « intersecte » six Sites d'Importance (Directive Habitats). Cette ZPS est motivée par la présence d'espèces d'oiseaux (nicheurs ou migrateurs) remarquables et menacés du massif ardennais. Le projet photovoltaïque est situé en limite de la ZPS qui concerne dans ce proche secteur une zone forestière uniquement ; les milieux concernés par le projet sont assez différents et ne constituent pas une unité forestière homogène et vaste comme c'est le cas pour le massif ardennais couvert par cette ZPS.

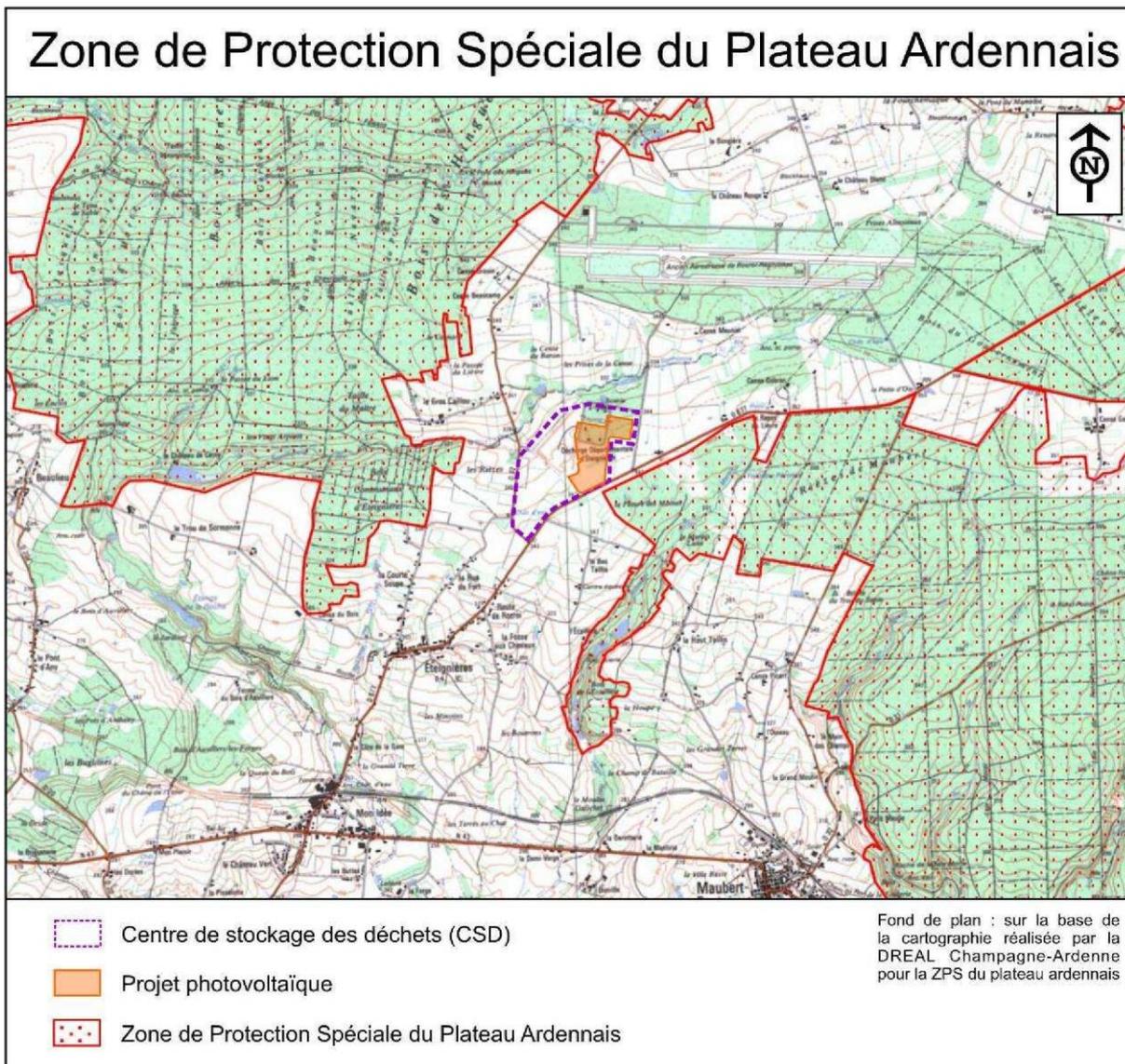


Figure 4: Localisation de la ZPS du Plateau Ardennais par rapport au site du projet

II / DESCRIPTION DES MILIEUX CONCERNES PAR LE PROJET

2.1. Identification des différents milieux

Le site du projet est en grande majorité constitué par une très vaste prairie dont le cortège floristique n'a pas pu être identifié au regard de la précocité de l'inventaire de terrain. Il s'agit d'une prairie semée sur de la terre végétale qui recouvre des déchets ultimes. La fauche de cette prairie est assurée par un agriculteur.

Le Nord-Est du site est constitué de ligneux pionniers tels le genêt à balais et l'ajonc d'Europe. Ce secteur n'est pas entretenu, la végétation s'y développe ainsi spontanément (flore de recolonisation).

A noter que l'ajonc d'Europe *Ulex europaeus* est une espèce atlantique qui atteint ici sa limite d'aire de répartition. Sa présence est liée aux conditions atlantiques rencontrées sur le Plateau de Rocroi.

Au regard du passage réalisé sur le terrain (fin d'hiver), il est impossible d'être plus précis dans l'analyse des milieux et nous ne pouvons pas fournir ici de listing d'espèces végétales. La planche photographique page suivante permet de visualiser le site du projet photovoltaïque.

2.2. Les milieux alentours

En limite du projet, ce sont d'importantes bandes boisées qui marquent les limites de propriété du centre de Stockage des déchets. Elle sont constituées de conifères en limite Sud du site avec la route départementale, et d'essences mixtes à l'Est (on note par endroit des bandes boisées avec des spécimens imposants de houx *Ilex aquifolium*).

Au Sud et à l'Est, en dehors des limites de propriété, on trouve des prairies utilisées pour le pâturage (photographie ci-dessous).



Prairie pâturée en limite extérieure Sud-Est du site
(On distingue en arrière plan le linéaire boisé en limite du CSD)



1. Vue d'ensemble sur le site du projet - Prairie utilisée par un agriculteur pour la fauche



2. Partie Nord-Est du site du projet - Colonisation par des espèces pionnières (Genêt à balais, Ajonc d'Europe)



3. Transition entre la zone prairiale (milieu entretenu) et la végétation pionnière (milieu non entretenu)



4. Linéaire boisé en limite Sud-Est de site



Localisation des
prises de vue



5. Genêt à balais et ajonc d'Europe

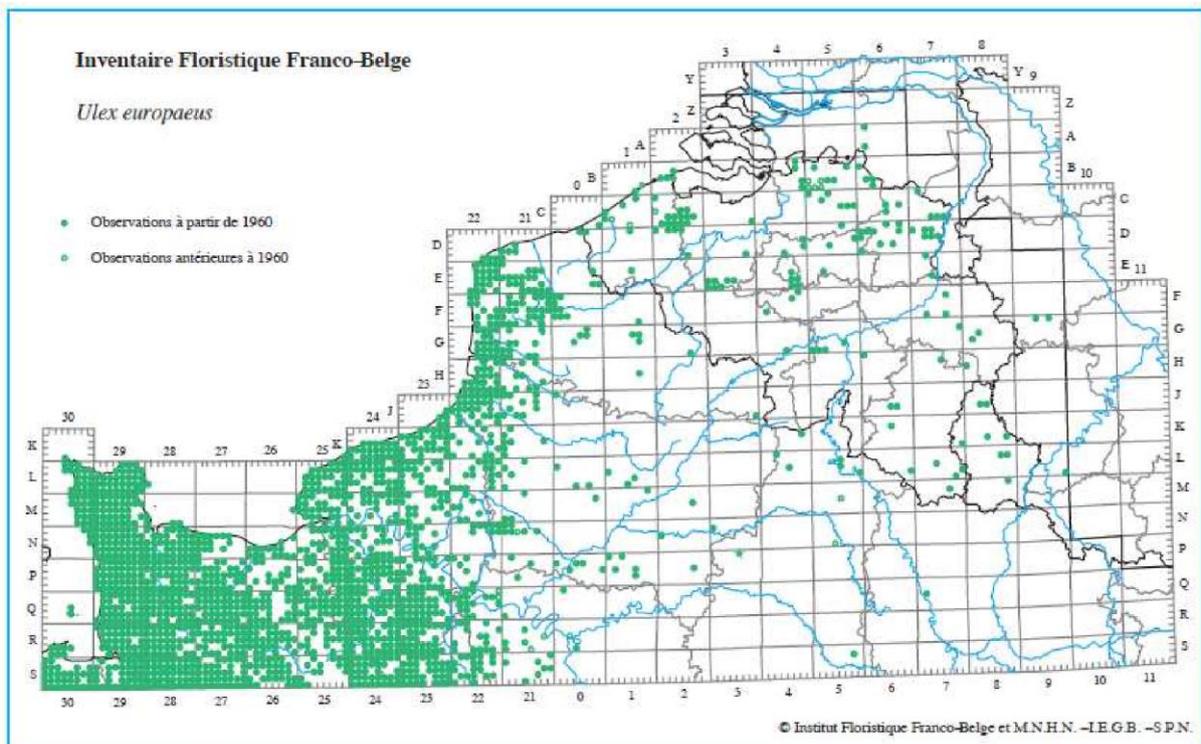
Planche photographique du site du projet

2.3. Bio-interprétation végétale

Au stade actuel de l'étude, il n'est pas possible de préciser s'il existe ou non des espèces végétales patrimoniales sur le site du projet.

Un inventaire ultérieur serait ici nécessaire pour obtenir une liste d'espèces la plus exhaustive possible.

L'ajonc d'Europe *Ulex europaeus*, identifié au Nord-Est du site est une espèce inscrite sur Liste Rouge Régionale. Comme on peut le voir sur la carte de répartition ci-dessous, c'est une espèce atlantique que l'on retrouve en quelques secteurs des Ardennes, dont celui du Plateau de Rocroi.



1552. *Ulex europaeus* L.

DIST. gén. : (eur-)atlantique à limite N au 60° (Shetlands)

DIST. rég. : très nette limite E : Calais-Abbeville-Beauvais-Mantes ; plus à l'E, disséminée et d'indigénat douteux, nulle dans le SE

Sur les milieux concernés par le projet, nous ne pouvons pas exclure aujourd'hui la présence potentielle d'espèces patrimoniales.

Concernant les ZNIEFF alentours, il convient de préciser dès à présent que le projet n'aura pas d'impact sur les habitats et les espèces végétales des ces zones environnementales sensibles.



La rivière Sormonne et une prairie à Molinie (*Molinia caerulea*) sur sol acide - Photographies prises au sein de la ZNIEFF des prairies oligotrophes et petits bois de la Sormonne au Nord-Est d'Eteignières, non loin du CSD.

La figure page suivante permet d'identifier de manière simplifiée les différents milieux.

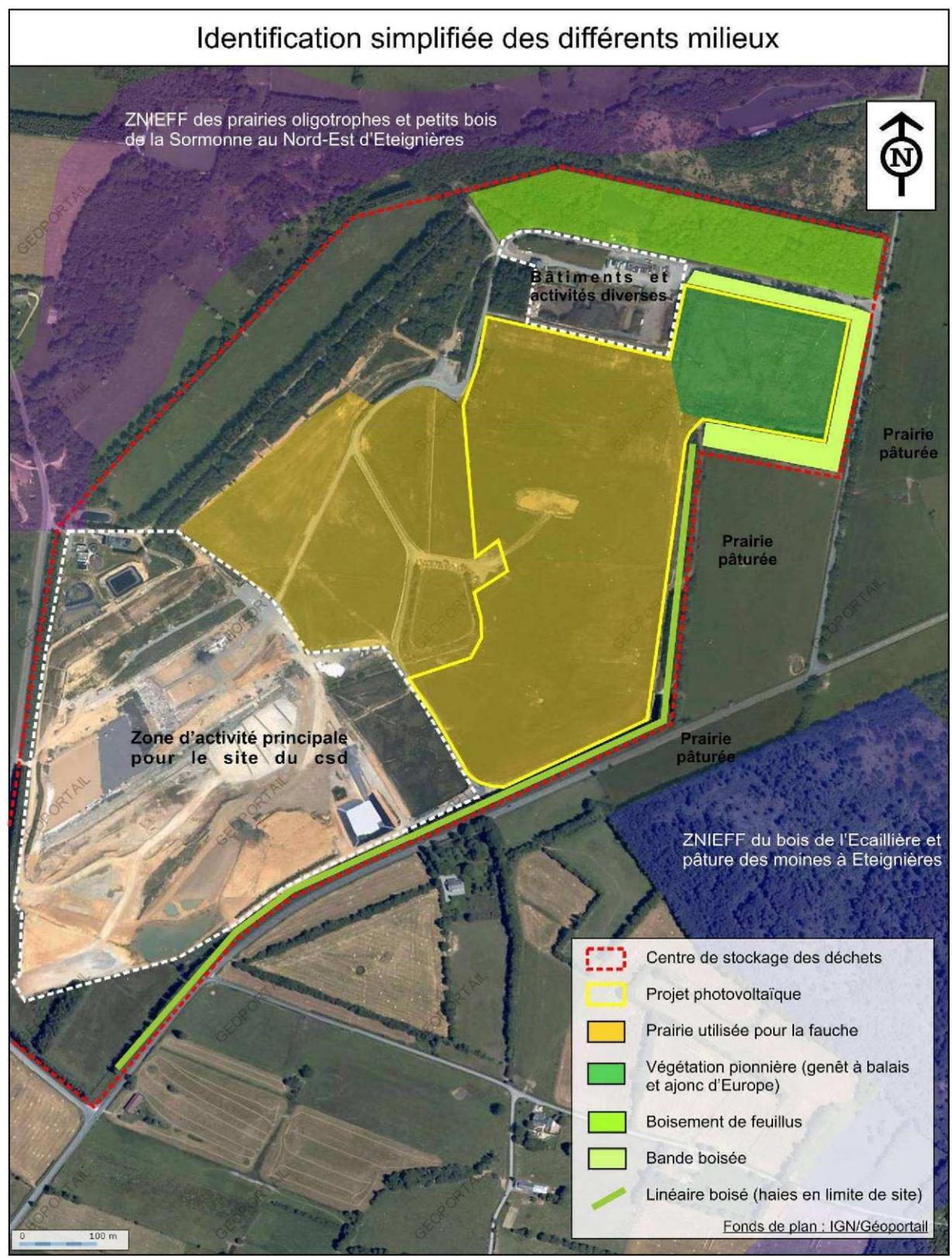


Figure 5: Identification simplifiée des différents milieux

III / LA FAUNE

3.1. Avifaune

Espèces observées sur le site même du projet

Le site du projet photovoltaïque étant très ouvert et s'apparentant à de la prairie, seules des espèces de milieu ouvert ont été observées : il s'agit, au regard de la période, d'espèces en hivernage ou en halte migratoire : la grive litorne (8 individus), l'alouette des champs (11 individus) et le pipit farlouse (jusqu'à 23 individus). Ces oiseaux s'alimentent sur le site.

Espèces observées au niveau des bassins du CSD et de la décharge - hors projet

Des espèces liées à l'existence même de l'activité sur le site ont été inventoriées, il s'agit essentiellement de laridés et de corvidés qui viennent s'alimenter sur la décharge et se reposer/baigner au niveau des bassins existants sur le site.

Ainsi, parmi les laridés, la mouette rieuse et le goéland argenté (peut-être aussi goéland leucophaea) fréquentent le site en nombre (plusieurs milliers d'individus). L'observation du goéland brun est à noter (quelques individus).

Parmi les corvidés, c'est surtout la corneille noire qui a été observé, et dans une moindre mesure le choucas des tours.

Enfin, pour les rapaces, un milan royal a été noté.

Ces espèces restent localisées à la décharge en elle-même, elles ne fréquentent pas le site du projet photovoltaïque.



Mouettes rieuses et goélands sur les bassins, en contrebas de la décharge



Espèces observées hors site du CSD, notamment au niveau de la ZNIEFF des prairies oligotrophes et petits bois de la Sormonne (au nord du site)

Les espèces suivantes ont été notées dans les boisement riverains de la Sormonne : la mésange charbonnière, la mésange à longue queue et la mésange nonette. La grive litorne et la grive musicienne ont été vues dans une prairies adjacente.

Parmi les rapaces, signalons la buse variable (2 individus) et l'épervier d'Europe (1 individu).

3.2. Mammifères

Le seul mammifère qui a été noté sur le site est le lièvre d'Europe *Lepus europaeus*, observé dans la parcelle en cours de colonisation par la végétation (partie Nord-Est du projet).

Il convient ici de préciser que le centre de Stockage des Déchets est entièrement clôturé, ce qui limite voire même exclut sa fréquentation par les grands mammifères (chevreuil et sanglier notamment).

3.3. Autres groupes faunistiques

Amphibiens et reptile

Aucun amphibien et aucun reptile n'a été observé, les conditions météorologiques étaient trop froides.

Toutefois, il n'existe pas d'habitat favorable à la reproduction des amphibiens sur le site du projet. En revanche,

Concernant les reptiles, seul un inventaire printanier permettra d'évaluer les potentialités du site pour ce groupe faunistique.

Insectes

La diversité des insectes est étroitement liée au cortège floristique du site. S'agissant d'une vaste zone de prairie utilisée par un agriculteur pour la récolte du foin, le site peut s'avérer intéressant pour l'entomofaune, lépidoptères et orthoptères en particulier.

Notons qu'aucun insecte n'a été observé sur le site en mars, la période étant trop précoce.

3.4. Bio-interprétation faunistique

Mammifères

Le lièvre est inscrit sur Liste Rouge Régionale en tant qu'espèce à surveiller. Il n'est pas protégé légalement.

Oiseaux

Sur le site du projet, les trois espèces observées sont inscrites sur la Liste Rouge de Champagne-Ardenne.

Cette liste s'applique à la reproduction des espèces. Les observations réalisées (alouette des champs, pipit farlouse et grive litorne) portent ici sur des espèces hivernantes ou sur des espèces de passage. Ces mêmes espèces peuvent toutefois se reproduire sur le site ou à proximité, mais seul un passage printanier pour le confirmer ou non.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut		Directive oiseaux
		LRR	Protection	
Espèces observées dans le périmètre strict du projet photovoltaïque				
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	AS	gibier	All.2
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	V	P	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	AP	gibier	All.2

Liste Rouge Régionale - Vulnérabilité régionale nicheur (validée le 14 avril 2007)

Catégorie rouge

V : espèces vulnérables = espèces en régression plus ou moins importante mais avec des effectifs encore substantiels ou espèces à effectif réduit mais dont la population est stable ou fluctuante

Catégorie orange

AP : espèces à préciser = espèces communes et/ou à effectif encore important dont on ressent des fluctuations négatives

AS : espèces à surveiller = espèces communes et/ou à effectif encore important, en régression dans les régions voisines et qui pourraient évoluer dans la même direction en Champagne-Ardenne.

Protection nationale: précise si une espèce est protégée en France ou si elle est classé gibier

Directive Oiseaux

Cette directive européenne du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, vise à préserver la diversité biologique européenne, principalement au moyen de la constitution d'un réseau de sites (dits « Natura 2000 »).

Annexe 2 : espèces pouvant être chassées - Partie 2 (A.II.2) : espèces pouvant être chassées seulement dans les états membres pour lesquels elles sont mentionnées.

Un inventaire printanier/estival est nécessaire pour évaluer le caractère patrimonial de l'ensemble des groupes faunistiques. En effet, le caractère non exhaustif du relevé faunistique réalisé en mars ne permet pas de se prononcer quant aux enjeux faunistiques du site.



Au regard de sa typologie, le site, qui constitue au printemps et en été une vaste prairie de fauche, peut s'avérer potentiellement intéressant pour l'avifaune nicheuse (espèces de milieux ouverts) et pour l'entomofaune.

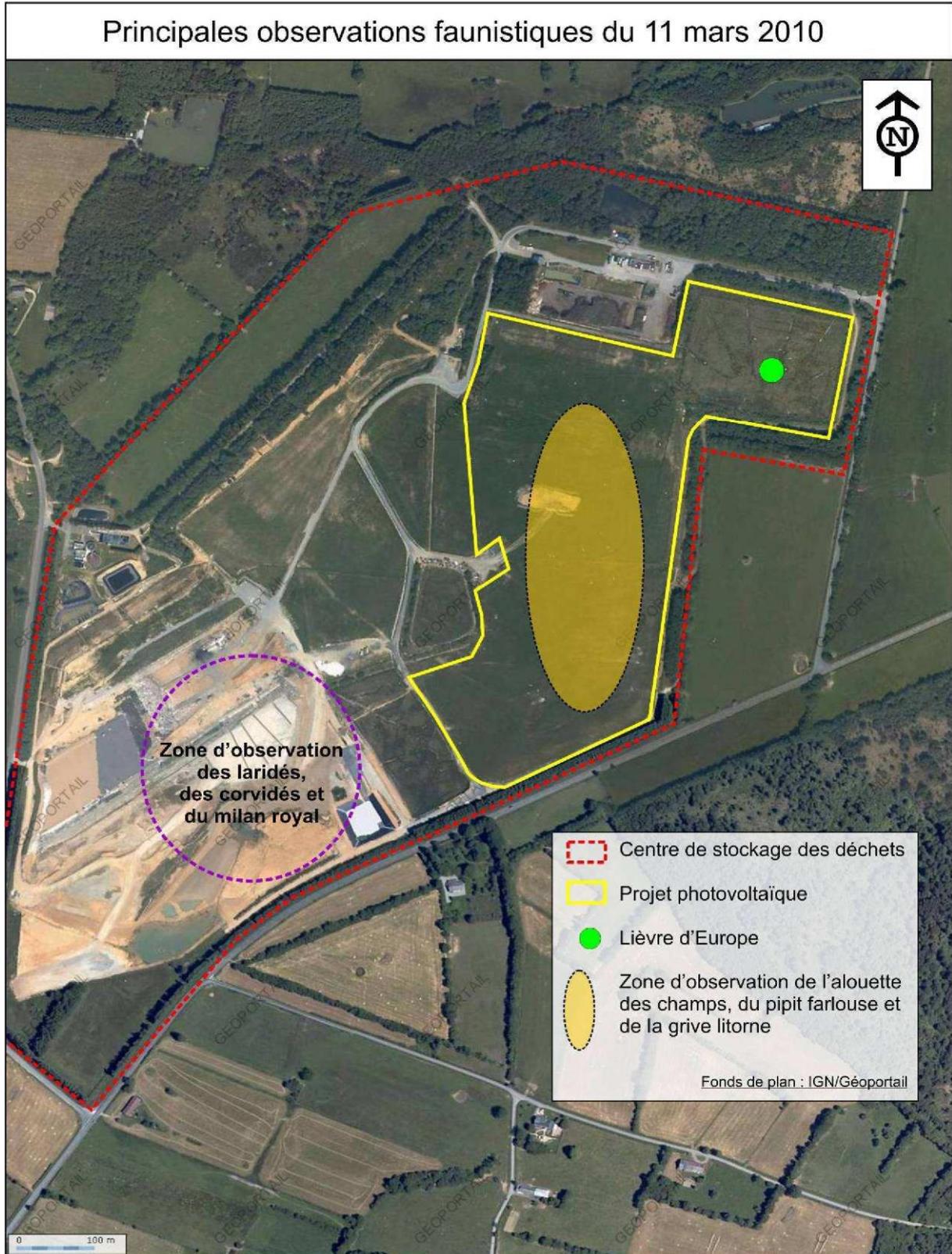


Figure 6: Localisation ponctuelle des principales espèces animales observées



IV / CONCLUSIONS PROVISOIRES : IMPACTS ET RECOMMANDATIONS

Pour l'avifaune, le site est fréquenté par des espèces de milieu ouvert, tels l'alouette des champs et le pipit farlouse. La reproduction de ces espèces inscrites sur Liste Rouge Régionale n'est pas à exclure sur le site.

Concernant les insectes, le passage sur le site était trop précoce pour réaliser un inventaire. La flore des prairies attire généralement de nombreux insectes, en particulier les papillons, les criquets et les sauterelles.

Le CSD est déjà entièrement clôturé. Le projet n'est donc pas de nature à perturber le déplacement des grands mammifères, ces derniers pouvant difficilement pénétrer dans le site.

L'impact du projet sur la flore n'est pas quantifiable aujourd'hui, pour les mêmes raisons évoquées précédemment. Un inventaire de la flore et des habitats est donc également recommandé au printemps.

Le passage réalisé sur le terrain en mars 2010 à Eteignières ne permet pas de se prononcer avec certitude sur les impacts que pourrait avoir le projet : en effet, les observations réalisées sur le site sont trop fragmentaires.

Ceci nous amène ainsi à recommander des investigations complémentaires en mai et/ou juin 2010, en particulier pour disposer de données suffisamment complètes, notamment pour la flore et les groupes faunistiques que sont les insectes et les oiseaux.

C'est alors que l'on pourra se prononcer sur les impacts réels du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques.

ANNEXES



ANNEXE 1 – Fiche ZNIEFF – Prairies oligotrophes et petits bois de la Sormonne au NordEst d'Eteignières – DREAL Champagne-Ardenne

ANNEXE 2 – Fiche ZNIEFF – Bois de l'Ecaillière et pâture des moines à Eteignières – DREAL Champagne-Ardenne

ANNEXE 3 – Fiche ZNIEFF – Rièzes de Rocroi-Regniowez et zones environnantes – DREAL Champagne-Ardenne

ANNEXE 4 – Fiche Natura 2000 – ZPS du Plateau Ardennais – Site Internet Natura 2000



ANNEXE 1 – Fiche ZNIEFF – Prairies oligotrophes et petits bois de la Sormonne au Nord-Est d'Eteignières – DREAL Champagne-Ardenne

Commentaires :
d) Mesures de protection :
01 Aucune protection
Commentaires : Directive habitats Directive Oiseaux
e) Autres inventaires :
Facteurs influençant l'évolution de la zone :
450 Pâturage
440 Traitements de fertilisation et pesticides
310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
915 Fermeture du milieu
530 Plantations, semis et travaux connexes
620 Chasse
Commentaires :

Critères d'intérêt
a) Faunistiques :
10 Espèces
36 Phanérogames
22 Insectes
25 Reptiles
b) Fonctionnelle :
60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
63 Zone particulière d'alimentation
c) Complémentaires :
81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

Propriété	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Pteridoph.	Bryoph.	Lichens	Champ.	Algues
Nb. Espèces cistes	2	0	2	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	12	0	3	1	0	54	0	120	2	0	0	0	0
Nb. sp. rares ou menacées	1		3	1		1		3					
Nb. Espèces endémiques	1		1			11		5					
Nb. sp. à rare délicate								1					
Nb. sp. en limite d'aire écologique								3					

Critères de délimitation de la zone :
02 Répartition et agencement des habitats
01 Répartition des espèces (faune, flore)
04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
Commentaires : La ZNIEFF comprend les milieux (prairies et boisements) les plus riches du secteur : ses limites longent ainsi les terres agricoles et les bois de moindre intérêt.

N° rég. : 01650009 / N° SPN : 210020039

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
Région : CHAMPAGNE-ARDENNE
PRAIRIES OLIGOTROPHES ET PETITS BOIS DE LA SORMONNE AU NORD-EST D'ETEIGNIERES
N° rég. : 01650009 N° SPN : 210020039 Type de zone : I
Superficie : 118,00 (ha) Type de procédure : Correction complémentaire
Altitude : 325 - 352 (m)
Date de description : 2000
Année de mise à jour : 2003
DIRECTION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005
Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :
08156 ETEIGNIERES
08282 MAUBERT-FONTAINE
08355 REGNOWEZ

Typologie des milieux :
a) Milieux déterminants :
373 80 Prairies humides oligotrophes
449 7 Bois marécageux à aulne, saule et piment royal
311 2 Landes humides
312 1 Landes sèches
b) Autres milieux :
381 10 Pâturages mésophiles
24 0 Eaux courantes
c) Exclues :
38 Prairies mésophiles
82 Cultures
4 Forêts
Commentaires :

Compléments descriptifs :
a) Géomorphologie :
61 Plateau
54 Vallée
21 Ruisseau, torrent
31 Etang
Commentaires :
b) Activités humaines :
03 Elevage
05 Chasse
02 Sylviculture
04 Pêche
Commentaires :
c) Statuts de propriété :
00 Indéterminé

N° rég. : 01650009 / N° SPN : 210020039



Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Carex verticillatum</i>	373	LD	B					
<i>Erica tetralix</i>	311	L	B					
Dicotylédones G-P								
<i>Cerastium anglicum</i>	312	L	A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Salix repens</i>	373		A					
Insectes								
Lépidoptères								
<i>Eurostichus anthia</i>								
<i>Melitaea diamina</i>								
<i>Polydrosophanus hippothoe</i>								
Odonates								
<i>Asania grandis</i>								
Orthoptères								
<i>Chorthippus dorsatus</i>								
<i>Chorthippus montanus</i>			C					
<i>Clinocentron brachypoda</i>								
<i>Cinocentron dorsalis</i>								
<i>Meconothus griseus</i>			C					
<i>Mesoptera brachypoda</i>			C					
<i>Onocentrus viridulus</i>			C					
Règne animal								
Mammifères								
<i>Neomys fodiens</i>								
Reptiles								
<i>Vipera berus</i>								

Commentaire général :

La ZNIEFF des prairies oligotrophes et des petits bois situés le long du ruisseau de la Sommeuse, au nord-est d'Eteignières (département des Ardennes). Elle fait partie de la grande ZNIEFF de type II des réseaux de Rocroi-Régnowez et de la ZICO CA 01 de la directive Oiseaux (plateau ardennais). Elle est délimitée en trois zones proches, essentiellement constituées par des prairies humides acidiphiles (autrefois très abondantes sur le plateau de Rocroi, aujourd'hui menacées de disparition), des prairies mésophiles, des fragments de landes acides (humides et sèches) et des aulnaies marécageuses.

La prairie oligotrophe sur sol acide est caractérisée par le mar d'aide, la moine bleue, la pédiculaire des bois, le cari verticille (inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne) et le saule rampant (protégé au niveau régional et également inscrit sur la liste rouge) qui accompagnent la sucrose des prés, la danthonie décomblante, la tormentille, la lèche à pétales, le polygale à feuilles de serpolet, la jouquette, la plantainère des montagnes, le lotier des fanges, l'orchis tacheté, la lèche pâle, la lèche vulgaire, la lèche bleutée, etc. Certaines de ces prairies évoluent naturellement vers la lande sèche à callune et genêt d'Angleterre (protégé au niveau régional, inscrit sur la liste rouge régionale et en limite absolue de répartition vers le nord-est) ou la lande humide à bruyère à quatre angles (espèce d'origine atlantique, inscrite sur la liste rouge régionale et située ici à sa limite d'aire de répartition vers l'est).

La prairie mésophile pâturée, plus banale, est constituée par la crénelle, la bouque laineuse, le plantain des prés, le plantain commun, la fève rouge, la fève odorante le trèfle des prés, le trèfle blanc, la renouée rampante, le plantain lancéolé...

Cette ZNIEFF est également intéressante pour sa faune en général. Les papillons sont bien représentés et comportent une espèce protégée en France, le damier de la sucrose : il est inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats, il figure dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "en danger") et fait partie de la liste rouge des Lépidoptères de Champagne-Ardenne, tout comme le damier noir et le cuivré écarlate également présents sur le site. D'autres Lépidoptères plus communs les accompagnent (citron, peon du jour, vulcain, petite tortue, belle dame, argus vert, Robert-le-diable, myrtil, argus frêle, cerce géographique...). Les libellules chassent sur le site : on peut y observer une grande aeshne, inscrite sur la liste rouge régionale des Odonates, l'agrion à larges pattes, la libellule déprimée, la libellule à quatre taches, l'orthéum brun, le gomphé joli, etc. Les criquets et les sauterelles sont bien représentés dans les prairies et pelouses, avec de nombreuses espèces rares inscrites sur la liste rouge régionale comme par exemple le criquet des montagnes et le criquet à petites ailes (espèces montagnardes), le conoephale des roseaux, la desicelle à petites ailes, le criquet verto-échine, le criquet ensanglanté... Ils sont accompagnés par la grande sauterelle verte, le criquet à long conseil, le criquet des clairières, la desicelle caudée, le criquet duetisé, le criquet des pâturés, le criquet des clairières, le conoephale bigarré, etc.

Les reptiles sont représentés par la vipère pelée (en déclin partout en Europe, partiellement protégée, depuis 1993, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste des reptiles de Champagne-Ardenne), par le lézard vivipare et l'orvet. La ZNIEFF est aussi fréquentée par la musaraigne aquatique, inscrite sur la liste rouge régionale des mammifères.

La ZNIEFF est en bon état général.

Liens avec d'autres ZNIEFF :

- 210001126 LE PLATEAU ARDENNAIS
- 210002038 MARAIS DE SECHEVAL
- 210000740 RIEZES DE ROCROI-REGNOWEZ ET ZONES ENVIRONNANTES

Sources / Informateurs

- COPPA Genaro - 2000
- MISSET Claude (2000 - 2003)

Sources / Bibliographies



**ANNEXE 2 – Fiche ZNIEFF – Bois de l'Ecaillière et pâture des moines à Eteignières –
DREAL Champagne-Ardenne**



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Région : CHAMPAGNE-ARLENNE

**BOIS DE L'ECAILLIERE ET PATURE DES MOINES A
ETEIGNIERES**

N° rég. : 01650011 N° SPN : 210020077 Type de zone : I

Superficie : 90,00 (ha) Type de procédure : Nouvelle zone
Allitude : 280 - 347 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE – ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 13/06/2006

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :
08156 ETEIGNIERES
08282 MAUBERT-FONTAINE

Typologie des milieux :
a) Milieux déterminants :
44A 55 Tourbières boisées
449 8 Bois marécageux à auline, saule et piment royal
311 2 Landes humides
373 9 Prairies humides oligotrophes
532 2 Formations à grandes halètes (magnocoraiques)

b) Autres milieux :
544 0 Bess-marais acides
415 15 Chênaies acétophiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)
312 1 Landes sèches
371 0 Groupements à reine des prés et communautés associées
531 3 Roselières
381 3 Pâturages mésophiles
224 0 Végétation aquatique flottante ou submergée
241 0 Cours des rivières
221 3 Eaux dormantes
8331 1 Plantations de conifères

c) Espèces :
381 Pâturages mésophiles
4 Forêts
8331 Plantations de conifères

Commentaires : Les "bois marécageux à auline, saule et piment royal" regroupent la forêt marécageuse acidiphile sur tourbe (Alnus glutinosa, sous-alliance du Sphagno-Alnetion glutinosae) et une saulaie stable sur gey (Salicetum auritac). L'appellation "chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)" prend en compte la bétulaie pubescente acidiphile sur molinie ou canche et la chênaie-boulaie pubescente acidiphile. Les plantations résineuses sont des plantations d'épicéas. La prairie humide oligotrophe recouvre la jonchée acutiflore et ses formes dégradées en moliniaie.

Compléments descriptifs :
a) Géomorphologie :
57 Vallon
21 Ruisseau, torrent
31 Etang
61 Plateau
29 Source, résurgence

Commentaires :

b) Activités humaines :
02 Sylviculture
03 Elevage
04 Pêche
05 Chasse
07 Tourisme et loisirs

Commentaires :

c) Statuts de propriété :
00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :
01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires : Directive habitats Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :
530 Plantations, semis et travaux connexes
540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyage, épandages
310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
410 Mises en culture, travaux du sol
450 Pâturage
620 Chasse
630 Pêche
915 Fermeture du milieu
320 Mise en eau, submersion, création de plan d'eau

Commentaires :

Critères d'intérêt
a) Patrimoniaux :
10 Ecologique
36 Phanérogames
35 Ptéridophytes

b) Fonctionnels :
60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :
81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Plantes	Périodop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	0	0	0	0	0	0	0	154	9	3	0	0	0
Nb. Espèces protégées							1	1	1				

N° rég. : 01650011 / N° SPN : 210020077 Page 2



Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Carum verticillatum</i>	373	LD	B					
<i>Comarum palustre</i>	544		C					
<i>Erica tetralix</i>	311	L	B					
Dicotylédones G-P								
<i>Genista anglica</i>	311	L	A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Stellaria palustris</i>	532		B					
Ptérédiphytes								
Filicinophytes (fougères)								
<i>Osmunda regalis</i>	449		B					
Sphénophytes (équisétales)								
<i>Equisetum sylvaticum</i>	415	D	B					

N° rég. : 01650011 / N° SPN : 210020077

Page 5

**ANNEXE 3 – Fiche ZNIEFF – Rîezes de Rocroi-Regniowez et zones environnantes –
DREAL Champagne-Ardenne**

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

RIEZES DE ROCROI-REGNIOWEZ ET ZONES ENVIRONNANTES

N° rég.: 01650000 N° SPN : 210000740 Type de zone : 2

Superficie : 8 775,00 (ha) Type de procédure : Correction complémentaire
Altitude : 300 - 370 (m)

Année de description : 1984
Année de mise à jour : 2003

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

- Liste de communes :
- 08087 BROGNON
 - 08156 ETEIGNIERES
 - 08202 GUE-DHOSSUS
 - 08282 MAUBERT-PONTAINE
 - 08318 NEUVILLE-AUX-JOUTES (L.A)
 - 08319 NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU
 - 08355 REGNIOWEZ
 - 08367 ROCROI
 - 08417 SEVIGNY-LA-FORET
 - 08420 SIGNY-LE-PETIT
 - 08436 TAILLETTE

Typologie des milieux :

- a) Milieux déterminants :
- 3111 0 Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
 - 311 1 Fourbières borbées actives
 - 44A 36 Fourbières boisées
 - 449 2 Bois marécageux à saule, saule et piment royal
 - 312 0 Landes sèches

b) Autres milieux :

- 2231 0 Formations amphibies vivaces des lacs, étangs et mares
- 373 2 Prairies humides oligotrophes
- 351 1 Pelouses atlantiques à nord et communautés proches
- 372 0 Prairies humides eutrophes
- 514 0 Communautés à Rhychospora alba
- 532 0 Formations à grandes laïches (magnocarpiques)
- 531 0 Roselières
- 411 1 Hétraies
- 415 32 Chénopées acidiphiles (et chénopée-tétracée acidiphile)
- 38 6 Prairies métrophiles
- 441 2 Formations riveraines de saules
- 2211 1 Eaux dormantes oligotrophes
- 2412 0 Cours d'eau : zone à truite
- 244 0 Végétation submergée des rivières
- 224 0 Végétation aquatique flottante ou submergée
- 81 12 Prairies fortement amendées ou ensemençées
- 8331 4 Plantations de conifères

c) Périmètres :

- 4 Forêts
 - 81 Prairies fortement amendées ou ensemençées
- N° rég. : 01650000 / N° SPN : 210000740

82 Cultures

Commentaires :

Compléments descriptifs :

- a) Géomorphologie :
- 61 Plateau
 - 54 Vallée
 - 31 Etang
 - 21 Ruissseau, torrent
 - 29 Source, resurgence

Commentaires :

b) Activités humaines :

- 02 Sylviculture
- 01 Agriculture
- 03 Elevage
- 04 Pêche
- 05 Chasse
- 07 Tourisme et loisirs
- 08 Habitat dispersé
- 12 Circulation routière ou autoroutière
- 19 Gestion conservatoire

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 01 Propriété privée (personne physique)
- 30 Domaine communal
- 05 Propriété d'une association, groupement ou société
- 60 Domaine de l'état

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 23 Réserve Biologique Domaniale dirigée
- 22 Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier
- 38 Arrêté Préfectoral de Biotope
- 81 Zone sous convention de gestion
- 88 Secteur sauvegardé

Commentaires :

e) Autres inventaires :

- Directive habitats
- Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 915 Fermeture du milieu
- 914 Envahissement d'une espèce ou d'un groupe
- 310 Comblement, assèchement, drainage, polyculture des zones humides
- 510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements
- 410 Mise en culture, travaux du sol
- 440 Traitements de fertilisation et pesticides
- 470 Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
- 320 Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
- 450 Pâturage
- 620 Chasse
- 630 Pêche
- 540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages

N° rég. : 01650000 / N° SPN : 210000740



- 462 Etrepage
- 463 Fauchage, fenaison

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 35 Pteridophytes
- 26 Oiseaux
- 24 Amphibiens
- 22 Insectes
- 25 Reptiles
- 27 Mammifères

b) Fonctionnels :

- 63 Zone particulière d'alimentation
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
- 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).
- 86 Historique

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Plantes	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Pteridoph.	Bryoph.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	3	3	3	0	1	0	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	36	108	5	9	1	81	0	99	9	0	0	0	0
Nb. Espèces prioritaires	8	80	5	7	1	1	1	9	5				
Nb. sp. rares ou menacés	2	11	1	2	24	27	3						
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe	1					10	2						
Nb. sp. en limite d'aire						8							
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'anticiplisation du milieu ou pression d'usage
- 09 Autre

Commentaires : Les limites de la ZNIEFF suivent les contours des massifs boisés et de certains autres milieux situés en périphérie et également très intéressants.
Autre : frontière franco-belge (une partie de la limite nord).

Commentaire général :

La ZNIEFF de type II des rizières de Rocroi-Régniowez et zones environnantes couvre 8 775 hectares du plateau de

N° rég. : 01650000 / N° SPN : 210000740

Rocroi correspondant à la partie occidentale du plateau ardennais. La ZNIEFF est divisée en deux grandes parties distinctes : d'une part, à l'ouest de Rocroi une zone contiguë à la frontière belge, de Régniowez à Sigry-le-Petit et d'autre part une partie située nord-est de Rocroi, à Gué d'Hossus. Elle renferme 13 ZNIEFF de type I (dont cinq nouvelles ZNIEFF et huit dont les contours ont été profondément remaniés en 1998) qui recensent les principales rizières (et les milieux intéressants qui les environnent) subsistant sur le plateau.

Les conditions écologiques particulières du lieu, établi sur des roches acides, au climat à la fois rude et pluvieux, avec de nombreuses sources et zones humides, permettent le développement d'une végétation particulière qui n'existe nulle part ailleurs en Champagne-Ardenne. On y rencontre ainsi des marais et étangs aux eaux oligotrophes, avec des peuplements pionniers, des groupements semi-innervés, des tourbières oligotrophes à sphagnum, des cariçades et des roselières, des landes à bruyères humides de type Ericaceae, landes à bruyères sèches de type Calluno-Ulicetæ, des prairies humides subatlantique oligotrophe, molinie, prairie maigre à nord et prairies de fauche ou pâturées plus ou moins aménagées, des peuplements forestiers (boulaie pubescente sur tourbe, forêt marécageuse sur tourbe, chênaie pédonculée acidiphile à molinie) et des bois résineux en plantations (peissière et pinède artificielles).

De nombreuses espèces végétales rares et/ou protégées se rencontrent sur le site : quatre bénéficient d'une protection nationale, le rosolis intermédiaire (espèce nord-subantique, rare et en très forte régression) qui possède ici son unique station de Champagne-Ardenne, le rosolis à feuilles rondes (une des plus grosses populations de la région), le polyistic à crêtes (espèce nord-circumboréale et dont les stations de l'Ardenne primaire sont les seules de Champagne-Ardenne) et le lycopode des marais (aujourd'hui très rare et en très forte régression et qui trouve ici sa seule station subsistant en Champagne-Ardenne).

Dix sont protégées au niveau régional : deux fougères, l'oronyme royale et le polyistic des montagnes (très rare en plaine), la linigrette à feuilles vaginales (espèce arctique très rare en plaine et dont les localités de l'Ardenne primaire sont les seules de Champagne-Ardenne), l'orchis des sphagnum (micro-endémique du nord-ouest de l'Europe, qui trouve vers Rocroi ses seules stations de toute la France et qui fait partie des espèces prioritaires de la liste rouge française), le genêt d'Angleterre (espèce atlantique qui atteint ici sa limite absolue de répartition vers le nord-est), le saule rampant, la wallenbergie à feuilles de lierre (très isolée de son aire de répartition principale et qui possède ici ses seules stations de toute la Champagne-Ardenne), le stellaire des marais, le lycopode en masse et le rhynchospora blanc (en forte régression). Ces sept dernières espèces sont inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que l'arnica des montagnes, la bruyère à quatre angles, le carvi verticillé, le comaret, le méthyranthe tréfle d'eau, le boulaie pubescent des Carpatates, etc.

Tout comme la fion, la faune renferme des espèces rares et en particulier deux papillons, le macré de la canneberge (d'origine boréale, typique des tourbières à sphagnum sur sol acide, en cours d'extinction en France) et le damier de la sucette (très menacé), tous les deux étant protégés en France depuis 1993, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France et inscrits sur la liste rouge régionale de même que le cuivré écaillé, le damier noir, le macré de la sangsorbie, le petit collier argenté et le mélitée des digitales. Les Odonates sont également bien représentés et renferment douze libellules inscrites sur la liste rouge régionale (leste dryade, grande aescine, aescine printanière et aescine des juncs, cordalétraire annelé, gomphie à pinces, orthétrum bleuissant, symétrum noir et symétrum jaune d'or, cordulite métallique, cordulite arctique et une grande espèce spencianaire, la cordulite à deux taches). Deux criquets, le criquet des montagnes et le criquet à petites ailes sont inscrits sur la liste rouge des Orthoptères de Champagne-Ardenne.

Les reptiles sont bien représentés par le lézard vivipare et la vipère péliade, particulièrement protégée en France depuis 1993, en régression, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne, dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste rouge des reptiles de Champagne-Ardenne. Les batraciens fréquentent les ruisseaux, les mares et les étangs : salamandres tachetées, grenouilles et tritons divers s'y observent, notamment le triton crié en régression dans l'ensemble des pays d'Europe, inscrit aux annexes II et IV de la directive Habitats, à l'annexe II de la convention de Berne, dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie vulnérable) et sur la liste rouge des amphibiens de Champagne-Ardenne en compagnie de la salamandre tachetée.

Parmi les 133 espèces d'oiseaux recensées sur le site, onze présentent un intérêt particulier ou font partie de la liste rouge des oiseaux en Champagne-Ardenne. Il s'agit de la gelinotte des bois (rare en France aujourd'hui et en limite d'aire), du gobemouche noir (nicheur très rare et en diminution), de la chouette chevêche (nicheur peu commun), du cincle plongeur (nicheur rare à effectif en diminution), du phragmite des juncs (nicheur peu commun et en diminution), du tarier d'Europe, de l'engoulevent d'Europe (en régression sensible), de la pie-grièche grise et de la pie-grièche écorcheur (nicheurs assez peu communs), de l'alouette lulu, du milan noir.

N° rég. : 01650000 / N° SPN : 210000740





Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Efficacité		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Carex lasiocarpa</i>	511	LD	A					
<i>Dactyloctenium aegyptium</i>	511	L	A					
<i>Polygonum persicaria</i>	2231		A					
<i>Polygonum aviculare</i>	2232		A					
<i>Polygonum vulgare</i>	511	D	B					
<i>Leersia oryzoides</i>	2231		A					
<i>Polygonum vermiculatum</i>	415	LD	B					
<i>Rhynchospora alba</i>	514		A					
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Arnica montana</i>	373	D	A					
<i>Ranunculus acris</i>	444	D	B					
<i>Cyanus verticillatus</i>	373	LD	B					
<i>Circaea intermedia</i>	443	D	A					
<i>Conium maculatum</i>	511		A					
<i>Drosera rotundifolia</i>	3111		A					
<i>Prunella vulgaris</i>	3111	L	B					
Dicotylédones C-P								
<i>Genista anglica</i>	3111	L	A					
<i>Hypericum helveticum</i>		L	A					
<i>Lupinus albus</i>	223		A					
<i>Menyanthes trifoliata</i>	372		A					
<i>Meum athamanticum</i>	3731	DL	B					
<i>Polygonum minus</i>	2232		A					
<i>Potentilla palustris</i>	511		B					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Ribes nigrum</i>	449		A					
<i>Rumex palustris</i>	223		A					
<i>Salix repens subsp. repens</i>	511		A					
<i>Stellaria palustris</i>	532		A					
<i>Vaccinium oxycoccos</i>	3111	D	B					
<i>Waldenburgeria hederacea</i>	3111	D	B					
Insectes								
Lépidoptères								
<i>Bolitita aquilonaris</i>		D						
<i>Brachia nio</i>								
<i>Crossotoma setivum</i>								
<i>Euresthes aurina</i>								
<i>Melipotis dianthi</i>								
<i>Melipotis aurella</i>								
<i>Palaemonetes pumilio hippodamiae</i>								
Odonates								
<i>Aeshna grandis</i>								
<i>Aeshna juncea</i>								
<i>Brachyura pratense</i>								
<i>Corallagoes balzani</i>								
<i>Ephedrus bimaculata</i>								
<i>Leestes dryas</i>								
<i>Oryctogomphus forcipatus</i>								

N° rég. : 01650000 / N° SPN : 210000740

La ZNIEFF abrite un important dortoir à hirondelles et une grosse population de grive litorale. L'abondance des arbres morts explique la fréquence des pics : pic noir, pic noir, pic épeiche, pic vert et pic épicéte. De nombreux rapaces survolent les forêts en quête de nourriture ou pour y nicher (le busard Saint-Martin s'y reproduit régulièrement et le milan royal possède ici un important dortoir).

Le caractère sauvage du site attire également de nombreux mammifères, comme par exemple le chat sauvage, la marte, l'hermine, le cerf élaphe, le chevreuil, le sanglier, le putois et la musaraigne aquatique. Ces deux derniers font partie de la liste rouge régionale des mammifères menacés.

La ZNIEFF est encore en bon état malgré les nombreuses menaces qui pèsent sur elle (dynamique forestière, envasement des tourbières et milieux associés par la molinie et les boulaux, localement pollutions diverses, envasement etc.). Elle bénéficie de certaines protections sur de petites zones, notamment deux arrêtés de Protection de Biotope (rizière de la Croix Saints-Aune dit le Camp à Rocroi et rizière de la Louvière à Régimowez). La plupart des ZNIEFF qui la constitue a été proposée dans le cadre de la directive Habitats.

Liens avec d'autres ZNIEFF

- 210000739 ETANG DE BERULLE OU ETANG DE LA PASSEE
- 210000743 LANDE DU BOIS HUBERT A ROCROI ET TAILLETTE
- 210000742 LANDE DES FROUCHIS A TAILLETTE
- 210000744 RIEZE DE LA SOURCE DU RUISSEAU DU GLAND A REGNIOWEZ
- 210000741 MARAIS TOURBEUX ET BOIS DE GUE'DHOSSUS
- 210001122 RIEZE DU MOULIN A VENT (SOURCE DU RUISSEAU DE ROUGE FONTAINE) A SEVIGNY-LA-FORÊT
- 210009344 SEVIGNY-LA-FORÊT
- 210009836 TOURBIÈRES, ETANGS ET BOIS TOURBEUX DES HINGUES ET DE SUZANNE
- 210020077 PRAIRIES, ETANG ET BOIS DU RUISSEAU DU MOULIN MANCEAU A ROCROI
- 210020079 BOIS DE L'ÉCALLEIÈRE ET PATURE DES MOINES À ETEIGNIERES
- 210020220 BAS MARAIS ET VÉGÉTATION ASSOCIÉE DU BOIS DU MARAIS DE LA GRANDE CHAUDIÈRE
- 210009343 CHAUDIÈRE
- 210020063 PRAIRIES ET LANDES HUMIDES DU FOND FAUCONNIER A REGNIOWEZ
- ETANGS DE LA FERMIÈRE ET DU GLAND A BEAULIEU ET SIGNY-LE-PETIT
- MILIEUX HUMIDES, PRAIRIES ET ETANGS DES VALLONS AU NORD ET A L'EST DE SIGNY-LE-PETIT

Sources / Informateurs

- BEHR Roland - 1996
- BIZOT Amaud - 1998
- COPPA Gennaro - 1998
- DARGENT Franck (1996 - 1998)
- DICHAMP Michel - 1998
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE (1984 - 1986)
- GRANGE Patrick - 1998
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1998
- MISSET Claude (1998 - 2003)

Sources / Bibliographies

- BEHR R. & ROYER J.M. - "Les rizières de Rocroi - Inventaire des sites justifiant des mesures conservatoires". G.R.E.F.E. 31 pages (1996)
- BOURNERIAS M. et al. - "Inventaire des sites botaniques remarquables de la feuille de Mézières (carte de la végétation au 1/200 000ème)". Emment Nationale pour la Protection de la Nature, 5 : 13 (1981)
- C.E.T.E. DE L'EST - "Les rizières du Plateau de Rocroi - Etude biologique et propositions de protection et de gestion", pour la D.R.A.E. (1986)
- DARGENT F. - "Etude du biotope d'une Rizee et des végétations associées sur le territoire de Régimowez". Mémoire de maîtrise (1994)

N° rég. : 01650000 / N° SPN : 210000740



<i>Orithetrum coerulescens</i>							
<i>Somatochlora arctica</i>							
<i>Somatochlora metallica</i>							
<i>Sympetrum danae</i>							
<i>Sympetrum flaveolum</i>							
Orthoptères							
<i>Chorthippus dorsatus</i>							
<i>Chrysochraon brachyptera</i>							
<i>Conocephalus dorsalis</i>							
<i>Metrioptera brachyptera</i>							
<i>Omocestus viridulus</i>							
Ptérédiphytes							
Filicinophytes (fougères)							
<i>Dryopteris cristata</i>	44A		B				
<i>Oreopteris limbosperma</i>	44A		B				
<i>Osmunda regalis</i>	449		B				
Lycopodophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)							
<i>Lycopodiella inundata</i>	3111	D	A				
<i>Lycopodium clavatum</i>	312		A				
Sphénophytes (équisétales)							
<i>Equisetum sylvaticum</i>	449	D	A				
Règne animal							
Amphibiens							
<i>Salamandra salamandra terrestris</i>		R					
<i>Triturus cristatus</i>		R					
Mammifères							
<i>Mustela putorius</i>		R					
<i>Neomys fodiens</i>		R					
Oiseaux							
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>		R					
<i>Athene noctua</i>		R					
<i>Bonasa bonasia</i>		R					
<i>Caprimulgus europaeus</i>		R					
<i>Cinclus cinclus</i>		R					
<i>Ficedula hypoleuca</i>							
<i>Lanius collurio</i>		R					
<i>Lanius excubitor</i>		R					
<i>Lullula arborea</i>		R					
<i>Milvus migrans</i>		R					
<i>Saxicola rubetra</i>		R					
Reptiles							
<i>Vipera berus</i>		R					

IDENTIFICATION

- Appellation : Plateau ardennais
- Statut : Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- Code : FR2112013

Liens utiles

- Lexique
- Liste des sites

Localisation

- Région : CHAMPAGNE-ARDENNE
- Département : Ardennes
- Superficie : 75865 ha
- Altitude minimale : 102 m
- Altitude maximale : 501 m
- Région biogéographique : Continentale

La surface de ce site intersecte les propositions de Sites d'Importance Communautaire suivantes :

- FR2100246 PELOUSES, ROCHERS ET BUXAIE DE LA POINTE DE GIVET
- FR2100270 RIEZES DU PLATEAU DE ROCROI
- FR2100273 TOURBIERES DU PLATEAU ARDENNAIS
- FR2100299 FORETS DE LA VALLEE DE LA SEMOY A THILAY ET HAUTES-RIVIERES
- FR2100302 VALLEE BOISEE DE LA HOUILLE
- FR2100341 ARDOISIERS DE MONTHERME ET DE DEVILLE

Vie du site

- ✳ Mise à jour des données : 04/2006
- ✳ Vie du site : Date de classement comme ZPS : 04/2006

Description du site

Masquer ▲

Composition du site :

Forêts caducifoliées	66 %
Forêts de résineux	20 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
Forêts mixtes	4 %
Autres terres arables	2 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Espèces végétales et animales présentes

Masquer ▲

Oiseaux

Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	Reproduction.
Balibuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	Reproduction. Hivernage.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Reproduction.
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	Etape migratoire.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	Etape migratoire.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	Etape migratoire.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	Etape migratoire.
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	Etape migratoire.
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	Reproduction. Hivernage.
Eider à duvet (<i>Somateria mollissima</i>)	Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Reproduction.
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Reproduction.
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Reproduction.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	Reproduction.
Garrot à lil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Gélinotte des bois (<i>Bonasa bonasia</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	Etape migratoire.
Goéland leucophaée (<i>Larus cachinnans</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Reproduction. Hivernage.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>)	Etape migratoire.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	Hivernage. Etape migratoire. Reproduction.



Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	
Pic cendré (<i>Picus canus</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	Reproduction.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	Etape migratoire.
Tadome de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	Etape migratoire.
Tétras lyre continental (<i>Tetrao tetrix tetrix</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.

⁽³⁾ *Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.*

Le ministère de l'écologie et du développement durable a mis ce service en ligne pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 octobre 2008. Le contour de site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)



ARCAVI / 08160 CHALANDRY-ELAIRE

*DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DANS LE CADRE D'UN PROJET
D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES A ETEIGNIERES,
AU SEIN DU CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS*



Juillet 2010



Bureau d'études et de conseil
16, rue Rayet Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
Tél. 03.26.50.36.86 - Fax. 03.26.50.36.80
e-mail. bureau.etudes@geogram.fr
www.geogram.fr



SOMMAIRE

INTRODUCTION	49
I / CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU SITE ET DES ABORDS	53
1.1. Les ZNIEFF	53
1.2. Zone de Protection Spéciale du Plateau Ardennais	56
II / DESCRIPTION DES MILIEUX CONCERNES PAR LE PROJET	58
2.1. Identification des différents milieux et des espèces végétales	58
2.2. Les milieux alentours	64
2.3. Bio-interprétation végétale	65
III / LA FAUNE	68
3.1. Avifaune	68
3.2. Mammifères	69
3.3. Les amphibiens et les reptiles	70
3.4. Les insectes	70
3.5. Bio-interprétation faunistique	70
IV / IDENTIFICATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES	73
V / LES IMPACTS DU PROJET	75
VI / RECOMMANDATIONS	77
ANNEXES	78

Figure 1: Localisation du centre de stockage des déchets et du projet photovoltaïque	4
Figure 2: Projet photovoltaïque – Plan de situation de la surface disponible	5
Figure 3: Contexte environnemental du site et des abords	9
Figure 4: Localisation de la ZPS du Plateau Ardennais par rapport au site du projet	10
Figure 5: Identification simplifiée des différents milieux et localisation de la station à Ajonc d'Europe	18
Figure 6: Localisation ponctuelle des principales espèces animales observées	24

INTRODUCTION



La Société ARCAVI possède dans les Ardennes une Installation de Valorisation et d'Elimination des Déchets Ardennais (IVEDA), à ETEIGNIERES. Au sein de ce site, la société ARCAVI souhaite développer une installation photovoltaïque sur 14ha68ca.

Dans le cadre d'un tel projet, un diagnostic écologique préalable est nécessaire, afin d'évaluer l'impact qu'il pourrait engendrer sur les milieux naturels, la flore et la faune.

La société ARCAVI a demandé à notre bureau d'études de réaliser un diagnostic écologique sur le site. Un passage a été réalisé le 11 mars 2010, les conclusions du dossier indiquant la nécessité de réaliser un passage printanier. Ce dernier a été effectué le 15 juin dernier sur le site.

Le présent dossier vient mettre à jour et compléter le précédent dossier réalisé remis en mars dernier à ARCAVI.

Le site est en grande partie constitué d'une prairie semée utilisée par un agriculteur pour la fauche. Cette prairie se développe sur de la terre végétale qui recouvre des déchets ultimes. Sur la partie Nord-Est du projet, la végétation est laissée en développement spontané.

Enfin, le site du projet est localisé non loin de deux ZNIEFF de type 1, d'une ZNIEFF de type 2 et de la Zone de Protection Spéciale du Plateau Ardennais, la description étant proposée dans la première partie du dossier.

Localisation du projet photovoltaïque

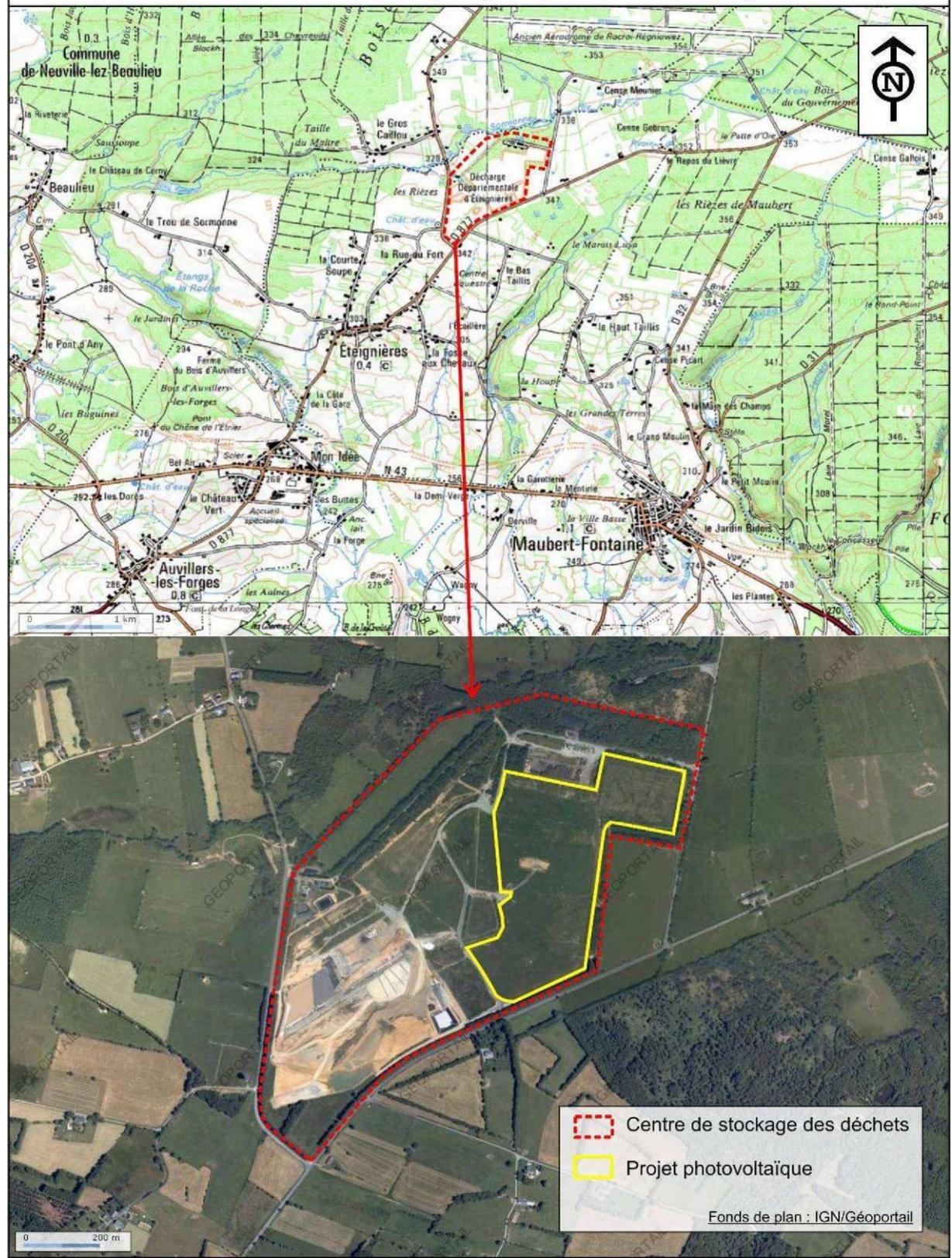


Figure 1: Localisation du centre de stockage des déchets et du projet photovoltaïque

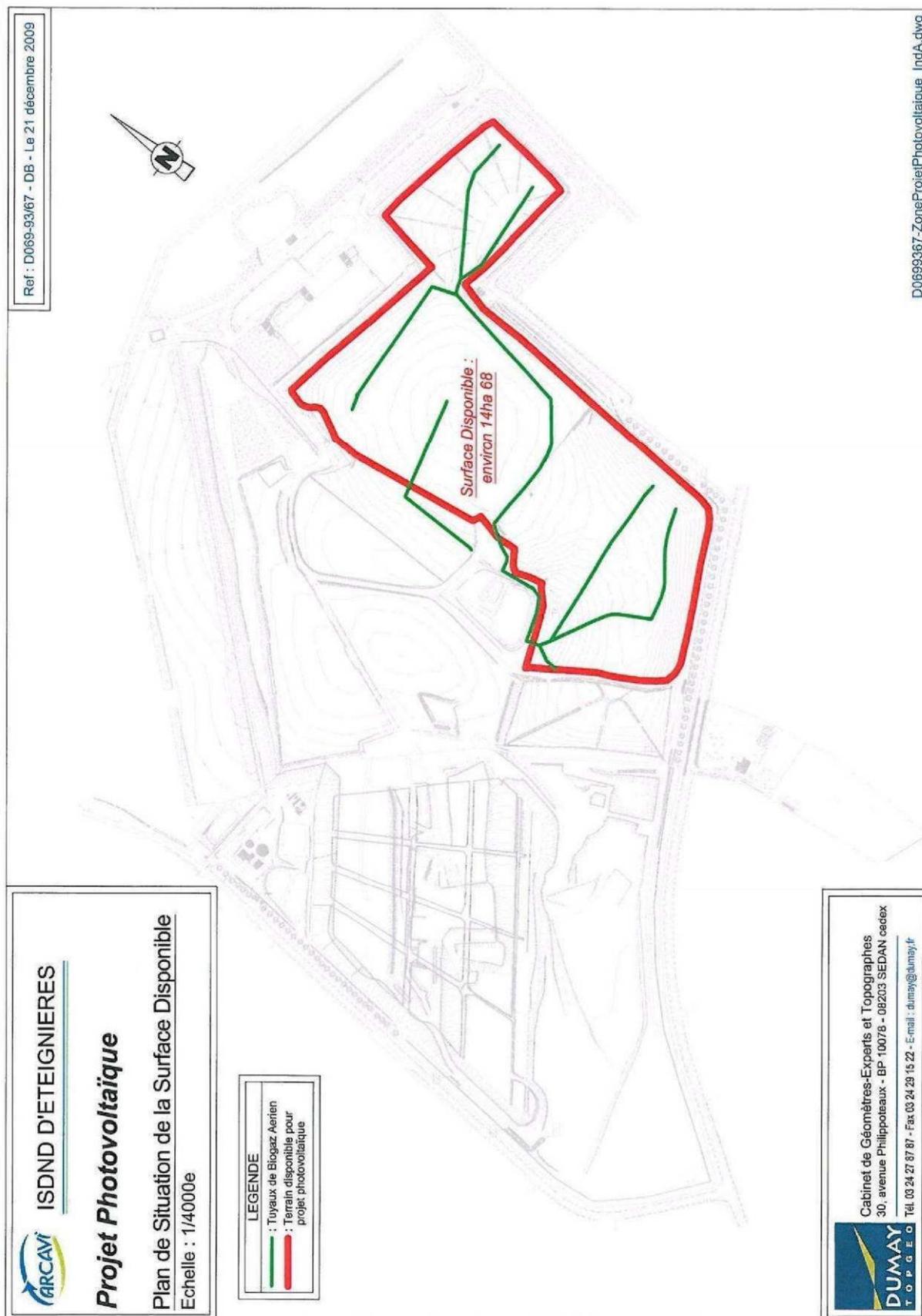


Figure 2: Projet photovoltaïque – Plan de situation de la surface disponible

I / CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU SITE ET DES ABORDS

Dans les Ardennes, le Plateau Ardennais, notamment dans le secteur d'Eteignières, est concerné par des "dispositifs" de protection de la nature et par des inventaires mettant en avant le caractère écologique remarquable de ce plateau².

1.1. Les ZNIEFF

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent un inventaire de la richesse biologique des espaces naturels (habitats, faune et flore). Il est nécessaire de les prendre en compte car elles localisent des éléments importants du patrimoine naturel local. Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type I sont des sous-ensembles des ZNIEFF de type II, d'une superficie plus réduite. Elles sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou tout simplement caractéristiques du patrimoine naturel.

1.1.1. ZNIEFF de type I

ZNIEFF n°01650009 « Prairies oligotrophes et petits bois de la Sormonne au Nord-Est d'Eteignières » (*annexe 1* – fiche descriptive).

Cette ZNIEFF couvre 118 hectares et regroupe divers milieux naturels dont certains sont aujourd'hui menacés de disparition. Elle est éclatée en trois zones proches essentiellement constituées par des prairies humides acidiphiles, des prairies mésophiles, des fragments de landes acides et des aulnaies marécageuses. L'une de ces trois zones "longe" la limite Nord du centre de stockage des déchets, le long de la Sormonne.

Parmi les espèces végétales patrimoniales qui y ont été inventoriées, on retiendra quatre espèces inscrites sur Liste Rouge Régionale (LRR) : le carvi verticillé, la bruyère à quatre angles, le saule rampant et le genêt d'Angleterre, ces deux dernières espèces étant protégées en Champagne-Ardenne.

La faune entomologique est très riche. Le damier de la succise, le damier noir et le cuivré écarlate sont présents sur le site. Ce sont des papillons patrimoniaux inscrits sur Liste Rouge Régionale, le damier de la succise figurant également aux annexes II et IV de la Directive

² Les informations proposées ici proviennent de la DREAL Champagne-Ardenne (fiches ZNIEFF et NATURA 2000)



Habitats. Parmi les libellules, la grande aeschne (LRR) est inventoriée sur le site. Parmi les criquets et les sauterelles, citons le criquet des montagnes et le criquet à petites ailes, deux espèces montagnardes inscrites également sur Liste Rouge régionale.

Enfin, pour les reptiles, la vipère péliade est l'espèce la plus remarquable (protégée partiellement, inscrite sur LRR).

La ZNIEFF est en bon état général.

ZNIEFF n°01650011 « Bois de l'Ecaillière et pâture des moines à Eteignières°» (annexe 2 – fiche descriptive).

La ZNIEFF est localisée en limite Sud de la RD 877, "face" au centre de stockage des déchets. Son périmètre s'étend le long du ruisseau du marais et au niveau de la pâture des moines. Elle couvre 90 hectares avec comme milieux de la forêt marécageuse acidiphile sur tourbe, de la prairie humide oligotrophe, de la chênaie acidiphile mais aussi des étangs et des landes relictuelles.

La diversité des milieux permet ici le développement d'espèces rares qui ont été inventoriées: on retiendra l'osmonde royale et le genêt d'Angleterre, protégés en Champagne-Ardenne, ainsi que la bruyère à quatre angles, le comaret, la prêle des bois, le carvi verticillé et la stellaire des marais, des espèces inscrites sur Liste Rouge Régionale.

La faune n'est pas mentionnée dans la fiche ZNIEFF.

1.1.2. ZNIEFF de type II

ZNIEFF n°01650000 « Rièzes de Rocroi-Regniowez et zones environnantes » (annexe 3 – fiche descriptive).

Cette ZNIEFF s'étend sur 8775 hectares, elle inclut les deux ZNIEFF décrites précédemment (elle en renferme 13 au total) mais elle ne couvre pas le Centre de Stockage des Déchets. La végétation que l'on y rencontre est unique en Champagne-Ardenne du fait des conditions écologiques particulières du milieu.

Ainsi, ce sont des mares et étangs aux eaux oligotrophes, des tourbières oligotrophes à sphaignes, des cariçaies et des roselières, des landes, des prairies, des peuplements forestiers et des bois résineux en plantations qui constituent l'essentiel des milieux naturels de la ZNIEFF.

Parmi les espèces végétales, le rossolis intermédiaire (unique station de Champagne-Ardenne), le rossolis à feuilles rondes (une des plus grosses populations de la



région), le polystic à crêtes (les stations de l'Ardenne primaire sont les seules de Champagne-Ardenne) et le lycopode des marais (qui trouve ici sa seule station subsistant en Champagne-Ardenne) sont des espèces remarquables protégées en France. Les espèces protégées au niveau régional sont l'osmonde royale et le polystic des montagnes (très rare en plaine), la linaigrette à feuilles vaginées (espèce arctique dont les localités de l'Ardenne primaire sont les seuls de Champagne-Ardenne), l'orchis des sphaignes (espèce prioritaire de la liste rouge française), le genêt d'Angleterre, le saule rampant, la walhenbergie à feuilles de lierre, la stellaire des marais, le lycopode en massue et le rhynchospore blanc. Ces sept dernières espèces sont inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que l'arnica des montagnes, la bruyère à quatre angles, le carvi verticillé, le comaret, le ményanthe trèfle d'eau, le bouleau pubescent des Carpates, etc.

La faune renferme des espèces rares et en particulier deux papillons, le nacré de la canneberge (d'origine boréale, typique des tourbières à sphaignes sur sol acide, en cours d'extinction en France) et le damier de la succise (très menacé), tous les deux étant protégés en France depuis 1993, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France et inscrits sur la liste rouge régionale.

Les Odonates sont également bien représentés et renferment douze libellules inscrites sur la liste rouge régionale.

Deux criquets, le criquet des montagnes et le criquet à petites ailes sont inscrits sur la liste rouge des Orthoptères de Champagne-Ardenne.

Les batraciens fréquentent les ruisseaux, les mares et les étangs : salamandres tachetées, grenouilles et tritons divers s'y observent, notamment le triton crêté en régression dans l'ensemble des pays d'Europe.

Parmi les oiseaux les plus rares de la ZNIEFF, citons la gélinotte des bois, le gobemouche noir, la chouette chevêche, l'engoulevent d'Europe, la pie-grièche grise ou encore la piegrièche écorcheur.

Les mammifères sont également bien représentés (chat forestier, martre, hermine, cerf élaphe, chevreuil, sanglier, etc).

La ZNIEFF est encore en bon état malgré les nombreuses menaces qui pèsent sur elle (dynamique forestière, envahissement des tourbières et milieux associés par la molinie et les bouleaux, localement pollutions diverses, enrésinement, etc.). La plupart des ZNIEFF I qui la constitue a été proposée dans le cadre de la directive Habitats.

1.1.3. ZICO Plateau Ardennais

Le site est inclus dans la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux du Plateau Ardennais et dont découle la désignation de la Zone de Protection Spéciale décrite ci-après.

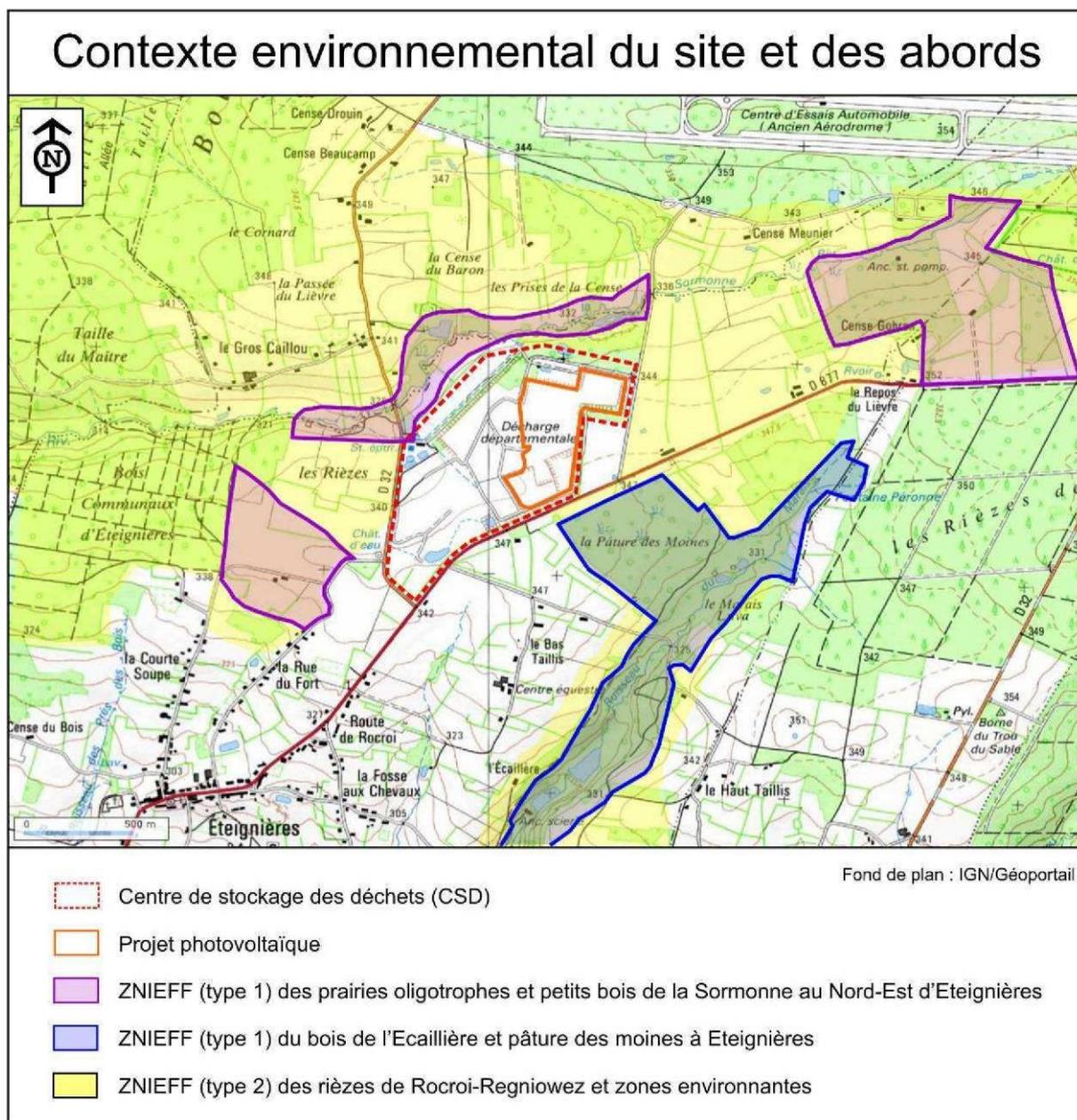


Figure 3: Contexte environnemental du site et des abords

1.2. Zone de Protection Spéciale du Plateau Ardennais



Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Il est composé des sites relevant de :

- la directive européenne « Habitats » de 1992 : Site d'Importance Communautaire (SIC)
- la directive européenne « Oiseaux » de 1979 : Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Le site d'Eteignières est proche de la Zone de Protection Spéciale du Plateau Ardennais (cf. annexe 4 – fiche descriptive).

La **ZPS FR2112013 « Plateau ardennais »** a été créée en avril 2006. Elle couvre 75 665 hectares et « intersecte » six Sites d'Importance (Directive Habitats). Cette ZPS est motivée par la présence d'espèces d'oiseaux (nicheurs ou migrateurs) remarquables et menacés du massif ardennais. Le projet photovoltaïque est situé en limite de la ZPS qui concerne dans ce proche secteur une zone forestière uniquement ; les milieux concernés par le projet sont assez différents et ne constituent pas une unité forestière homogène et vaste comme c'est le cas pour le massif ardennais couvert par cette ZPS.

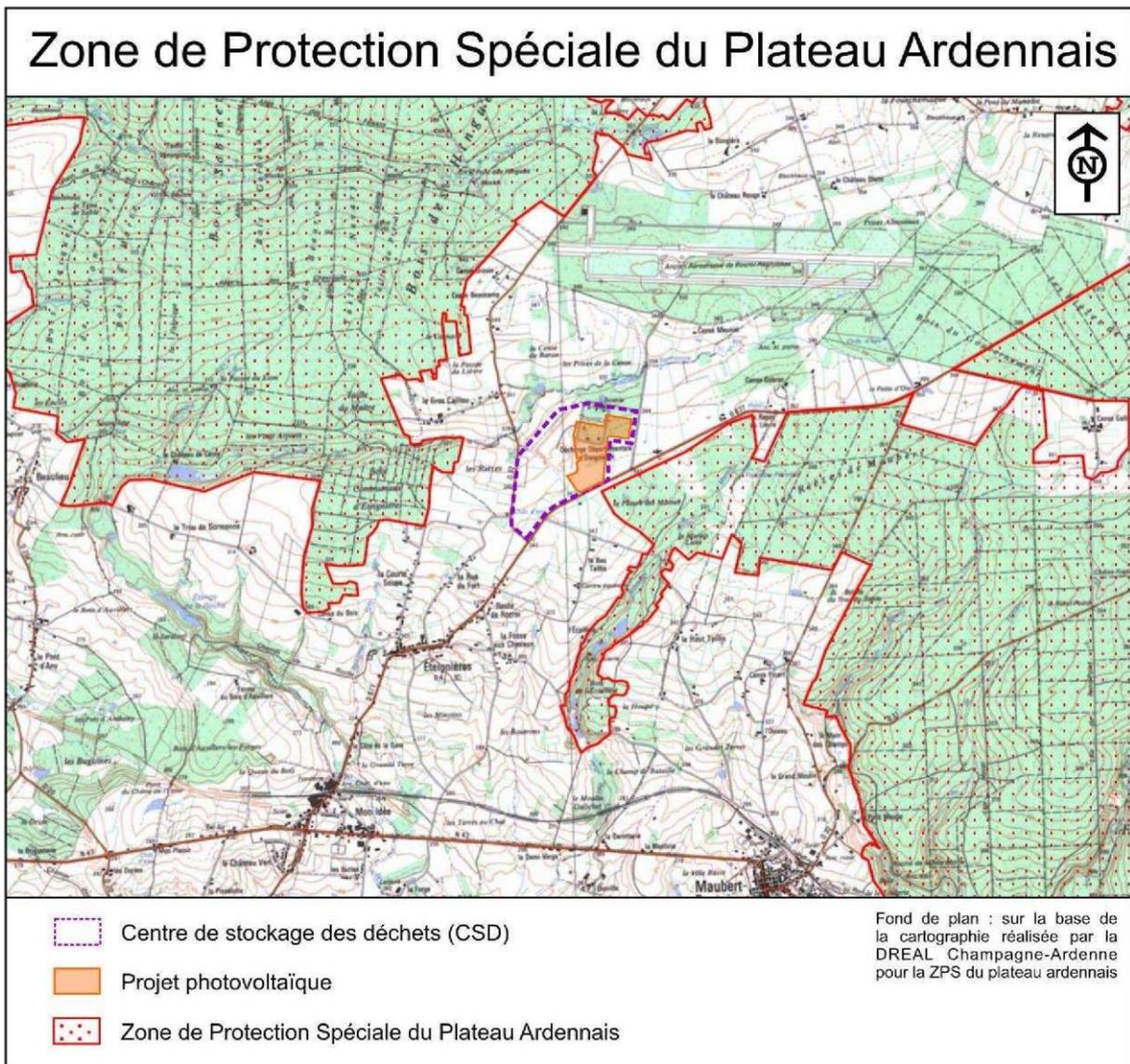


Figure 4: Localisation de la ZPS du Plateau Ardennais par rapport au site du projet

II / DESCRIPTION DES MILIEUX CONCERNES PAR LE PROJET

La flore de référence utilisée est la « Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines », ouvrage des Editions du Patrimoine du Jardin Botanique National de Belgique. Les degrés de rareté mentionnés pour indication correspondent à ceux du district phytogéographique Ardennais. (CC = Très commun, C = Commun, AC = Assez commun, AR = Assez rare, R = Rare, RR = Très rare).

2.1. Identification des différents milieux et des espèces végétales

Prairie semée

Le site du projet est constitué d'une vaste prairie semée sur de la terre végétale qui recouvre des déchets ultimes. La fauche de cette prairie est assurée par un agriculteur en été. On trouve par endroit des dépressions qui favorisent l'apparition d'espèces de milieux plus frais, comme par exemple les joncs. Les espèces végétales identifiées au sein de cette prairie sont référencées dans le tableau suivant.

Nom latin	Nom vernaculaire	District phytogéographique ardennais
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuilles	C
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostis commun	CC-C
<i>Bromus mollis</i>	Brome mou	CC-C
<i>Carex hirta</i>	Laîche hérissée	AC
<i>Carex ovalis</i>	Laîche des lièvres	C-AC
<i>Carex pallescens</i>	Laîche pâle	AC
<i>Centaurea jacea subsp. nigra</i>	Centaurée jacée	C
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	C-AC
<i>Crepis biennis</i>	Crépis des prés	C-AC
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle	CC-C
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC-C
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque roseau	C-AC (souvent semée)
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	CC-C
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	C-AC
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	AC-AR
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	C-AC
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass	CC
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	C
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Lychnis fleur de coucou	AC-AR
<i>Myosotis nemorosa</i>	Myosotis à poils réfractés	AC
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	CC-C
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CC
<i>Poa pratensis</i>	Poa pratensis	C
Nom latin	Nom vernaculaire	District phytogéographique ardennais
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	CC
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies	C-AC
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	C
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	C
<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule flammette	AC
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille sauvage	AC
<i>Trifolium dubium</i>	Petit trèfle jaune	C-AC

<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	C
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	CC
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à épis	C

Site Nord-Est

Le Nord-Est du site est constitué de ligneux pionniers tels le genêt à balais (*Cytisus scoparius*) et l'ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*). Ce secteur n'est pas entretenu, la végétation s'y développe ainsi spontanément (flore de recolonisation). On retrouve pour la strate herbacée une grande partie des espèces de la prairie. Les espèces qui ont donc été identifiées à ce niveau sont notées dans le tableau ci-dessous.

Nom latin	Nom vernaculaire	District phytogéographique ardennais
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuilles	C
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	C-AC
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Avoine élevée	CC
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune	C
<i>Carex pallescens</i>	Laïche pâle	C-AC
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée	C
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	C-AC
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	CC
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle	CC-C
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	C-AC
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC-C
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Ortie royale	C
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	CC
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	CC-C
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	CC-C
<i>Hypericum cf. quadrangulum</i>	Millepertuis à quatre ailes	AR
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	AC-AR
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	C-AC
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	C
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Lychnis fleur de coucou	AC-AR
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	C
<i>Myosotis nemorosa</i>	Myosotis à poils réfractés	AC
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CC
<i>Potentilla erecta</i>	Potentille tormentille	C
Nom latin	Nom vernaculaire	District phytogéographique ardennais



<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	C
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue	C
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	C
<i>Sarothamnus scoparius</i>	Genêt à balais	C-AC
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	C-AC
<i>Stachys palustris</i>	Epiaire des marais	AC
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	C-AC
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie	C-AC
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	AR
<i>Trifolium dubium</i>	Petit trèfle jaune	C-AC
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	C
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	CC
<i>Trisetum flavescens</i>	Avoine dorée	AR
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	RR – Inscrit sur Liste Rouge régionale
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	C
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à épis	C
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	C-AC
<i>Taraxacum sp.</i>	Pissenlit	C-CC

A noter que l'ajonc d'Europe *Ulex europaeus* est une espèce atlantique qui atteint ici sa limite d'aire de répartition. Sa présence est liée aux conditions atlantiques rencontrées sur le Plateau de Rocroi.

Les deux planches photographiques pages suivantes permettent de visualiser le site du projet photovoltaïque. La première a été réalisée avec des photographies prises en mars dernier, le prises de vue de la seconde datent de juin 2010.



1. Vue d'ensemble sur le site du projet - Prairie utilisée par un agriculteur pour la fauche



2. Partie Nord-Est du site du projet - Colonisation par des espèces pionnières (Genêt à balais, Ajonc d'Europe)



3. Transition entre la zone prairiale (milieu entretenu) et la végétation pionnière (milieu non entretenu)



4. Linéaire boisé en limite Sud-Est de site



Localisation des
prises de vue



5. Genêt à balais et ajonc d'Europe

Planche photographique du site du projet – Mars 2010



1. Vue d'ensemble sur le site du projet - Prairie utilisée par un agriculteur pour la fauche



2. Partie Nord-Est du site du projet - Colonisation par des espèces pionnières (Genêt à balais, Ajonc d'Europe)



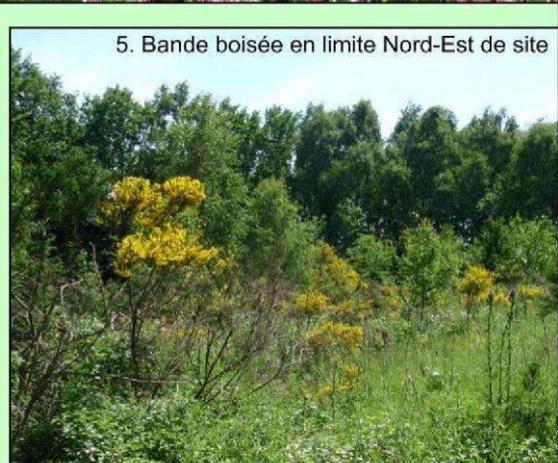
3. Transition entre la zone prairiale et la végétation pionnière



4. Lychnis à fleurs de coucou
(*Lychnis flos-cucull*)



Localisation des
prises de vue



5. Bande boisée en limite Nord-Est de site

Planche photographique du site du projet – Juin 2010

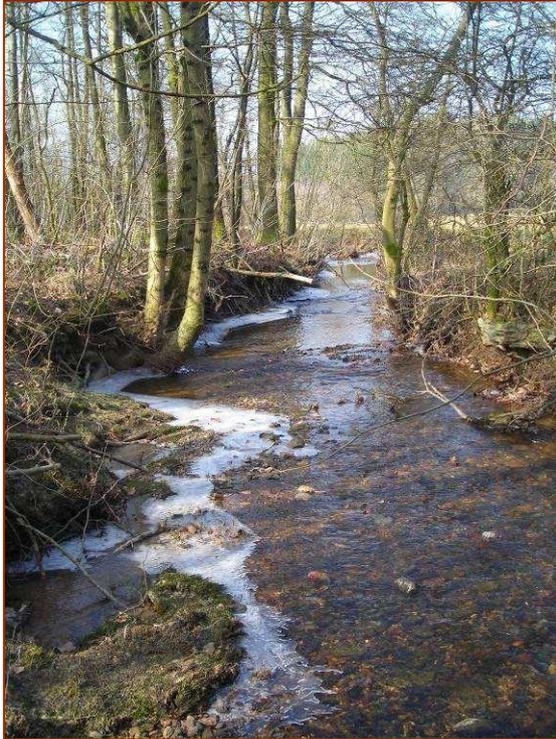
2.2. Les milieux alentours

En limite du projet, ce sont d'importantes bandes boisées qui marquent les limites de propriété du centre de Stockage des déchets. Elles sont constituées de conifères en limite Sud du site avec la route départementale, et d'essences mixtes à l'Est, avec parmi les feuillus une majorité de frênes (*Fraxinus excelsior*), charmes (*Carpinus betulus*), noisetiers (*Corylus avellana*) et bouleaux (*Betula pendula*). On note par endroit des bandes boisées avec des spécimens imposants de houx *Ilex aquifolium*. Ces bandes boisées ne sont pas incluses dans le périmètre du projet, elles seront intégralement conservées.

Au Sud et à l'Est, en dehors des limites de propriété, on trouve des prairies utilisées pour le pâturage (photographie ci-dessous).



Prairie pâturée en limite extérieure Sud-Est du site – Juin 2010- (Arrière plan : linéaire boisé en limite du CSD)

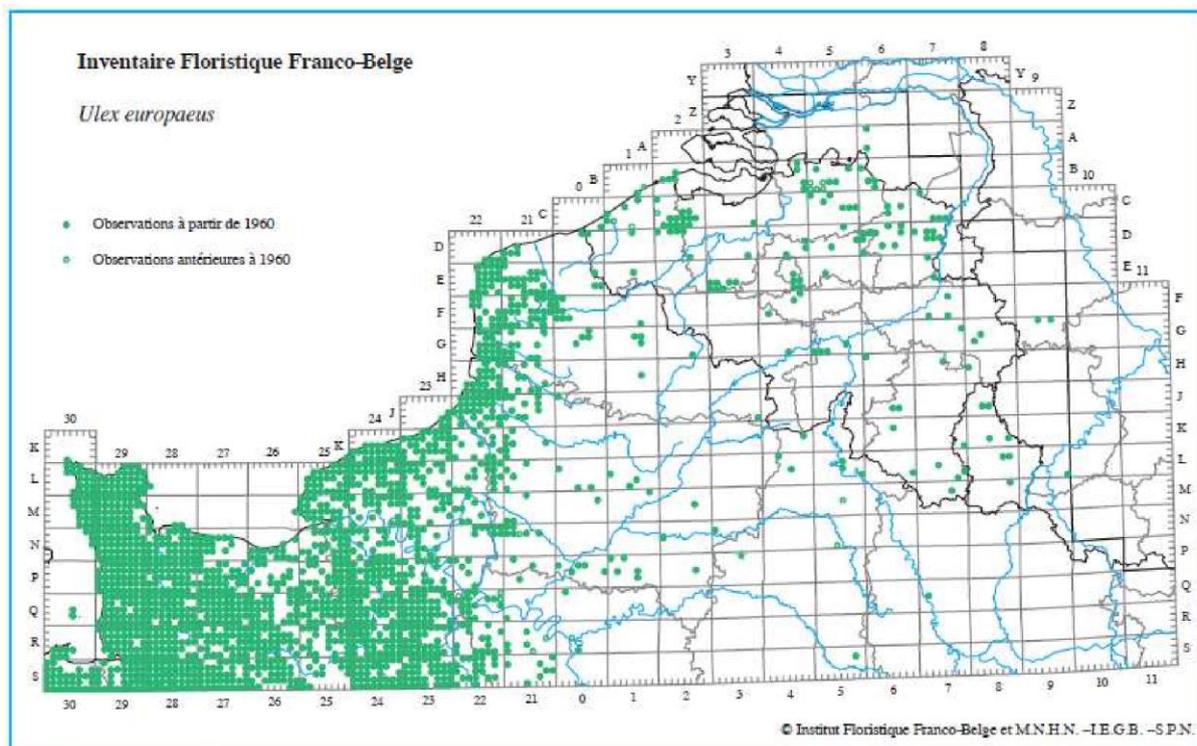


La Sormonne et une prairie à Molinie (*Molinia caerulea*) sur sol acide - Photographies prises au sein de la ZNIEFF des prairies oligotrophes et petits bois de la Sormonne au Nord-Est d'Eteignières, non loin du CSD – Mars 2010

2.3. Bio-interprétation végétale

Suite au passage sur le terrain réalisé en juin 2010, à l'exception de l'ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), nous n'avons pas identifié d'espèces végétales patrimoniales.

L'ajonc d'Europe *Ulex europaeus*, identifié au Nord-Est du site est une espèce inscrite sur Liste Rouge Régionale. Comme on peut le voir sur la carte de répartition ci-dessous, c'est une espèce atlantique que l'on retrouve en quelques secteurs des Ardennes, dont celui du Plateau de Rocroi.



1552. *Ulex europaeus* L.

DIST. gén. : (eur-)atlantique à limite N au 60° (Shetlands)

DIST. rég. : très nette limite E : Calais-Abbeville-Beauvais-Mantes ; plus à l'E, disséminée et d'indigénat douteux, nulle dans le SE

Concernant les habitats du site, référencés dans le tableau ci-dessous, aucun ne figure sur Liste Rouge régionale.

Périmètre du projet	
Habitat	CORINE biotope
Habitat artificiel sur terre végétale recouvrant des déchets ultimes : prairie semée	Non référencée
Lande à genêt des plaines et des collines	31.8411
Lignes d'arbres, bordures de haies et petits bois	84.1, 84.2, 84.3.2

La figure page suivante permet d'identifier les différents milieux.

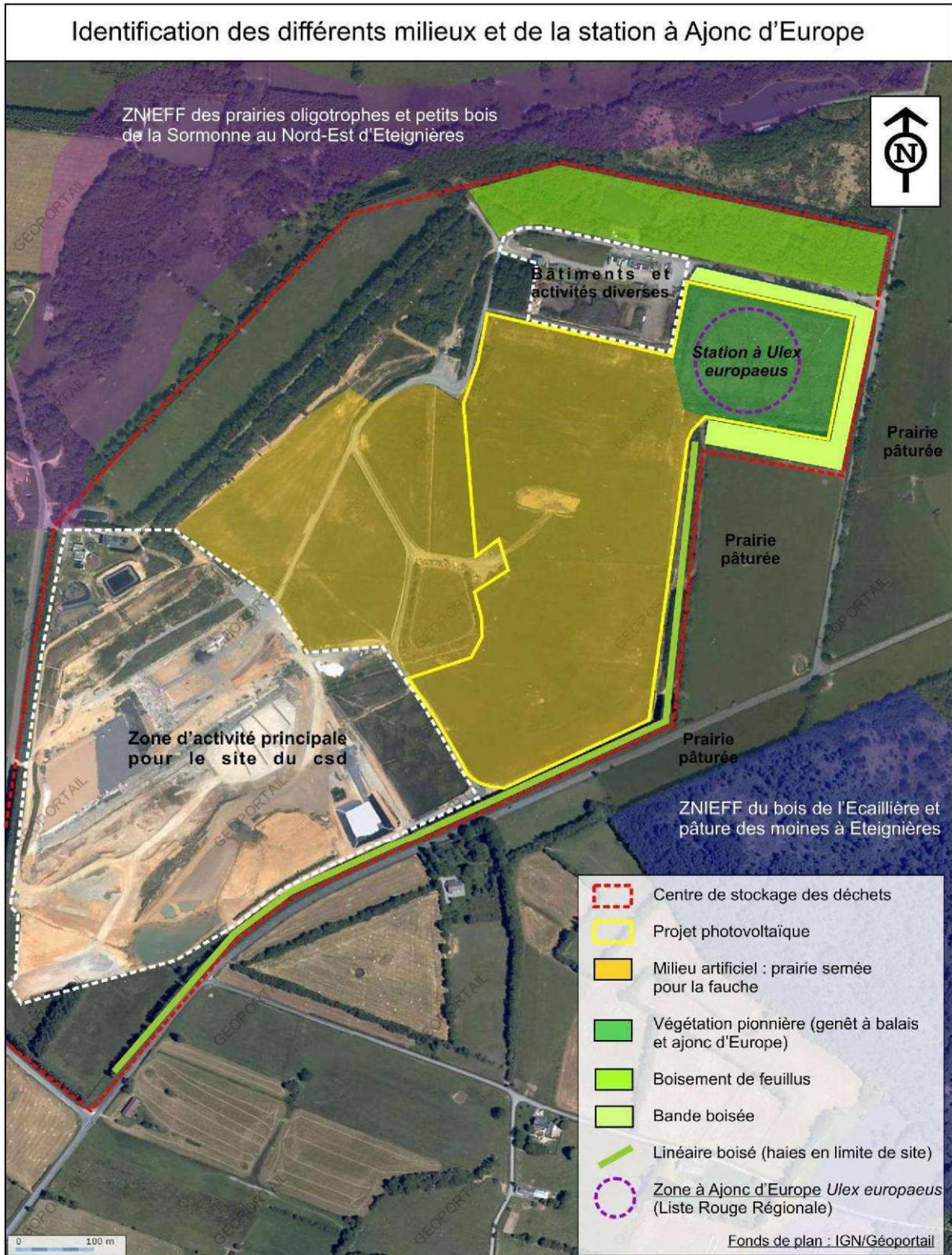


Figure 5: Identification simplifiée des différents milieux et localisation de la station à Ajonc d'Europe



III / LA FAUNE

3.1. Avifaune

Espèces observées sur le site même du projet

La prairie

Le site du projet de centrale photovoltaïque correspondant à une prairie, ce sont des espèces de milieux ouverts qui ont été observées.

En fin d'hiver dernier, nous avons contacté des espèces en hivernage ou en halte migratoire: la grive litorne (8 individus), l'alouette des champs (11 individus) et le pipit farlouse (jusqu'à 23 individus). Ces oiseaux s'alimentaient sur le site.

En juin, le pipit farlouse a été noté en reproduction : plusieurs individus chanteurs (minimum 3 chanteurs distincts) ont été observés, ainsi qu'un individu avec des insectes dans le bec, attestant d'une reproduction certaine.

L'alouette des champs n'a pas été revue.

La parcelle en cours de colonisation par la végétation pionnière (Nord) attire également quelques espèces pour la reproduction : le tarier pâtre, le bruant jaune, la fauvette à tête noire et l'hypolais polyglotte sont les quatre espèces contactées dans ce secteur.

Au niveau des bandes boisées qui ceinturent le site, nous avons observé ou entendu le pouillot véloce, la fauvette à tête noire, la mésange charbonnière, la mésange bleue, le merle noir, le roitelet huppé ou encore l'étourneau sansonnet.

Espèces observées au niveau des bassins du CSD et de la décharge en mars et juin

2010.

- L'hiver dernier, des espèces liées à l'existence même de l'activité sur le site ont été inventoriées, il s'agissait essentiellement de laridés et de corvidés : ces oiseaux viennent s'alimenter sur la décharge et se reposer/baigner au niveau des bassins existants sur le site. Ainsi, parmi les laridés, la mouette rieuse et le goéland argenté (peut-être aussi goéland leucophaea) fréquentent le site en nombre (plusieurs milliers d'individus). L'observation du goéland brun est à noter (quelques individus).

Parmi les corvidés, c'est surtout la corneille noire qui a été observé, et dans une moindre mesure le choucas des tours.

Enfin, pour les rapaces, un milan royal avait été noté.

Ce printemps, nous avons observé des corvidés, un minimum de sept cigognes blanches et une cigogne noire en vol au dessus de la décharge, mais aussi quelques milans noirs. Les laridés sont bien moins nombreux qu'en fin d'hiver.

Ces espèces restent localisées à la décharge en elle-même, elles ne fréquentent pas le site du projet photovoltaïque.

A noter que la cigogne blanche se reproduit à l'intersection des RD 877 et RD 32, en limite Sud du CSD (un nid sur un pylône électrique).



Mouettes rieuses et goélands sur les bassins, en contrebas de la décharge – Mars 2010

Espèces observées en mars 2010 hors site du CSD, notamment au niveau de la ZNIEFF des prairies oligotrophes et petits bois de la Sormonne (au nord du site)

Les espèces suivantes avaient été notées dans les boisements riverains de la Sormonne : la mésange charbonnière, la mésange à longue queue et la mésange nonette. La grive litorne et la grive musicienne ont été vues dans une prairie adjacente.

Parmi les rapaces, signalons la buse variable (2 individus) et l'épervier d'Europe (1 individu).

3.2. Mammifères

Le lièvre d'Europe *Lepus europaeus* a été noté sur le site en mars dernier, dans la parcelle en cours de colonisation par la végétation (partie Nord-Est du projet).

Des galeries de rongeur ont été trouvées au sein de la prairie, il s'agit à priori de campagnols. Ces derniers constituent des proies de prédilection pour le faucon crécerelle et la buse variable, deux espèces observées en chasse au dessus du site.



Concernant les chiroptères, il n'y a pas eu d'étude spécifique réalisée pour ce groupe faunistique. Pour autant, il apparaît que les bandes boisées attenantes au site constituent des axes de déplacement certains pour les chauves-souris. Par ailleurs, la prairie du site peut également constituer un territoire de chasse tout à fait favorable à ce taxon.

Concernant les grands mammifères, il convient ici de préciser que le centre de Stockage des Déchets est entièrement clôturé, ce qui limite voire même exclut sa fréquentation par des espèces comme le sanglier ou le chevreuil.

3.3. Les amphibiens et les reptiles

Aucun amphibien n'a été observé sur le site en juin : il n'existe pas d'habitat favorable à la reproduction des amphibiens sur le site du projet.

Malgré une prospection attentive au niveau des talus boisés en limite de site, aucune observation de reptile n'a été réalisée.

A noter que le site en lui-même (prairie) n'est pas un milieu très favorable à ce groupe faunistique.

3.4. Les insectes

La diversité des insectes est étroitement liée au cortège floristique du site. S'agissant d'une vaste zone de prairie utilisée par un agriculteur pour la récolte du foin, le site reste intéressant pour les lépidoptères et les orthoptères, mais aucune espèce patrimoniale n'a été rencontrée. Le vent soutenu lors du passage de juin 2010 n'a pas favorisé une observation optimale des insectes, nous avons toutefois observé les lépidoptères suivant au niveau de la prairie et des bandes boisées attenantes, ce sont des espèces communes : le citron (*Gonepteryx rhamni*), le paon du jour (*Inachis io*), le Robert le diable (*Polygonum calbum*), l'amarylles (*Pyronia tithonus*), le procris (*Coenonympha pamphilus*), le tircis (*Pararge aegeria*) et l'azuré commun (*Polyommatus icarus*). Parmi les orthoptères, malgré une période d'inventaire un peu précoce, les observations réalisées correspondent à des espèces communes comme le criquet des pâtures (*Chorthippus parallelus*) et le gomphocère roux (*Gomphocerippus rufus*) présents sur le site.

3.5. Bio-interprétation faunistique

Mammifères

Le lièvre est inscrit sur Liste Rouge Régionale en tant qu'espèce à surveiller. Ce n'est pas une espèce protégée.

Oiseaux

Le tableau ci-après reprend le statut des espèces observées.

Au sein de la prairie, le pipit farlouse, dont la reproduction est certaine, est une espèce inscrite sur Liste Rouge Régionale.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut		Directive oiseaux
		LRR	Protection	
Espèces observées sur le site du projet – Prairie et zone en cours de colonisation				
JUIN 2010				
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		P	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	AS	P	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	V	P	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	AS		
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>			
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>		P	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		P	
MARS 2010				
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	AS	gibier	All.2
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	V	P	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	AP	gibier	All.2
Espèces observées au niveau des bandes boisées ceinturant le site (Nord et Nord-Est)				
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		gibier	All.2
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		gibier	All.2
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>		P	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		P	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		P	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		P	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		P	
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>		P	

Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		gibier	All.2
Espèces observées en vol au dessus du site en activité en juin 2010 Ces espèces ne se reproduisent pas sur le site du projet				
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	R	P	A.I.
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	R		
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	V	P	A.I.
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	V	P	
Pigeon biset de ville	<i>Columbia livia</i>			
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		gibier	All.2
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>		P	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		gibier	All.2
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>		gibier	All.2

Liste Rouge Régionale - Vulnérabilité régionale nicheur (validée le 14 avril 2007)

Catégorie rouge

V : espèces vulnérables = espèces en régression plus ou moins importante mais avec des effectifs encore substantiels ou espèces à effectif réduit mais dont la population est stable ou fluctuante

Catégorie orange

AP : espèces à préciser = espèces communes et/ou à effectif encore important dont on ressent des fluctuations négatives

AS : espèces à surveiller = espèces communes et/ou à effectif encore important, en régression dans les régions voisines et qui pourraient évoluer dans la même direction en Champagne-Ardenne.

Protection nationale: précise si une espèce est protégée en France ou si elle est classé gibier

Directive Oiseaux

Cette directive européenne du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, vise à préserver la diversité biologique européenne, principalement au moyen de la constitution d'un réseau de sites (dits « Natura 2000 »).

Annexe 2 : espèces pouvant être chassées - Partie 2 (A.II.2) : espèces pouvant être chassées seulement dans les états membres pour lesquels elles sont mentionnées.

Page suivante, on retrouve la carte de localisation ponctuelle des espèces observées sur le site ou aux abords et inscrites sur Liste Rouge Régionale.

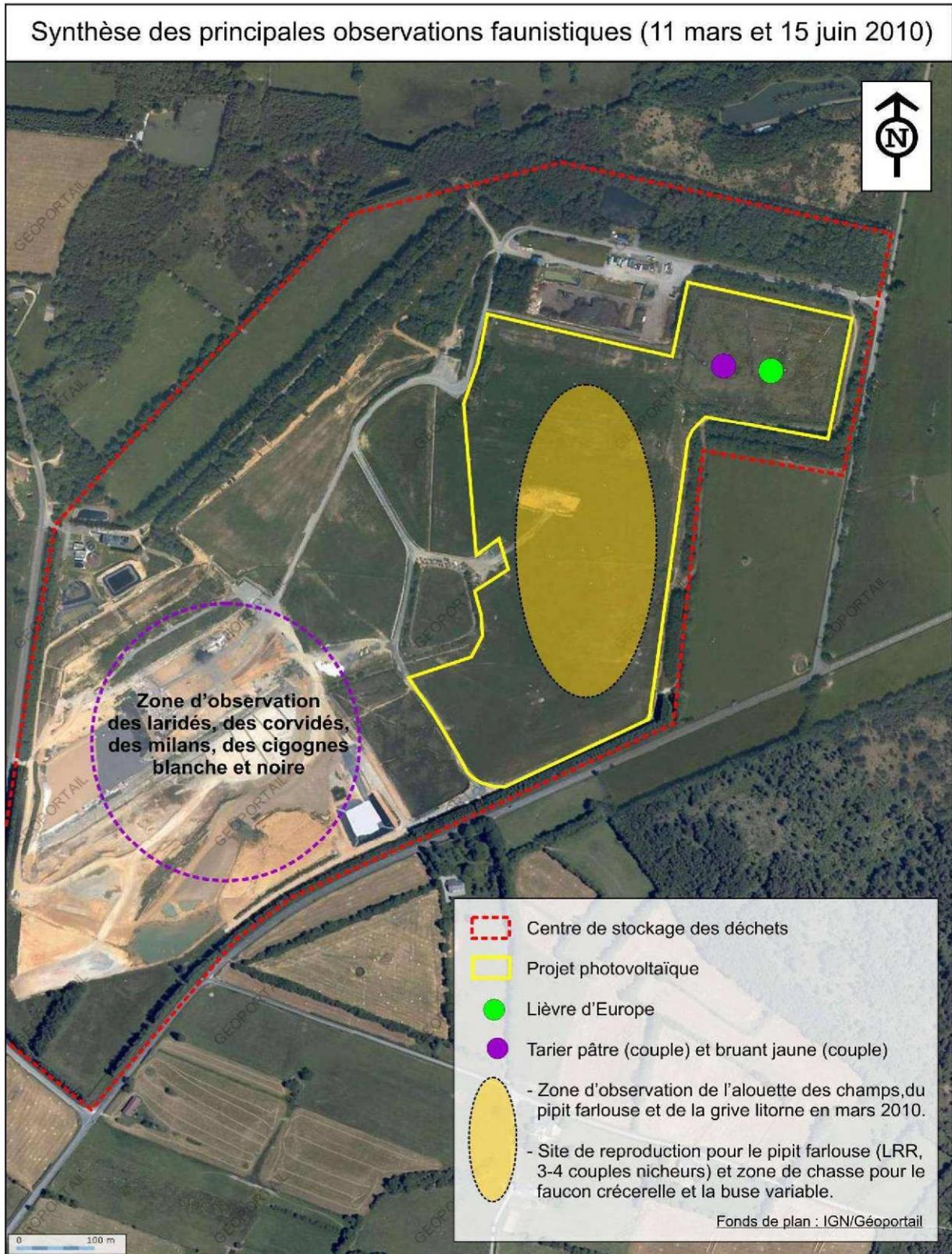


Figure 6: Localisation ponctuelle des principales espèces animales observées

IV / IDENTIFICATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES



Il s'agit dans cette partie d'évaluer les enjeux écologiques au sein du périmètre des inventaires.

La définition de ces enjeux dépend du caractère patrimonial des habitats rencontrés et de la rareté et du degré de protection des espèces animales et végétales inventoriées : c'est donc la bio-interprétation qui sert de base à cette évaluation.

Le site du projet de centrale photovoltaïque s'étend essentiellement sur une vaste prairie de fauche semée suite à la fin de l'activité d'enfouissement de déchets ultimes sur ce secteur. Le pipit farlouse, le tarier pâtre et le bruant jaune pour les oiseaux sont les seules espèces patrimoniales (Liste Rouge Régionale) qui ont été inventoriées sur le site même du projet.

Enjeu écologique élevé

Nous n'avons pas défini d'enjeu écologique élevé sur le site.

Enjeu écologique moyen

Cette zone correspond globalement au contour du projet. Elle s'applique:

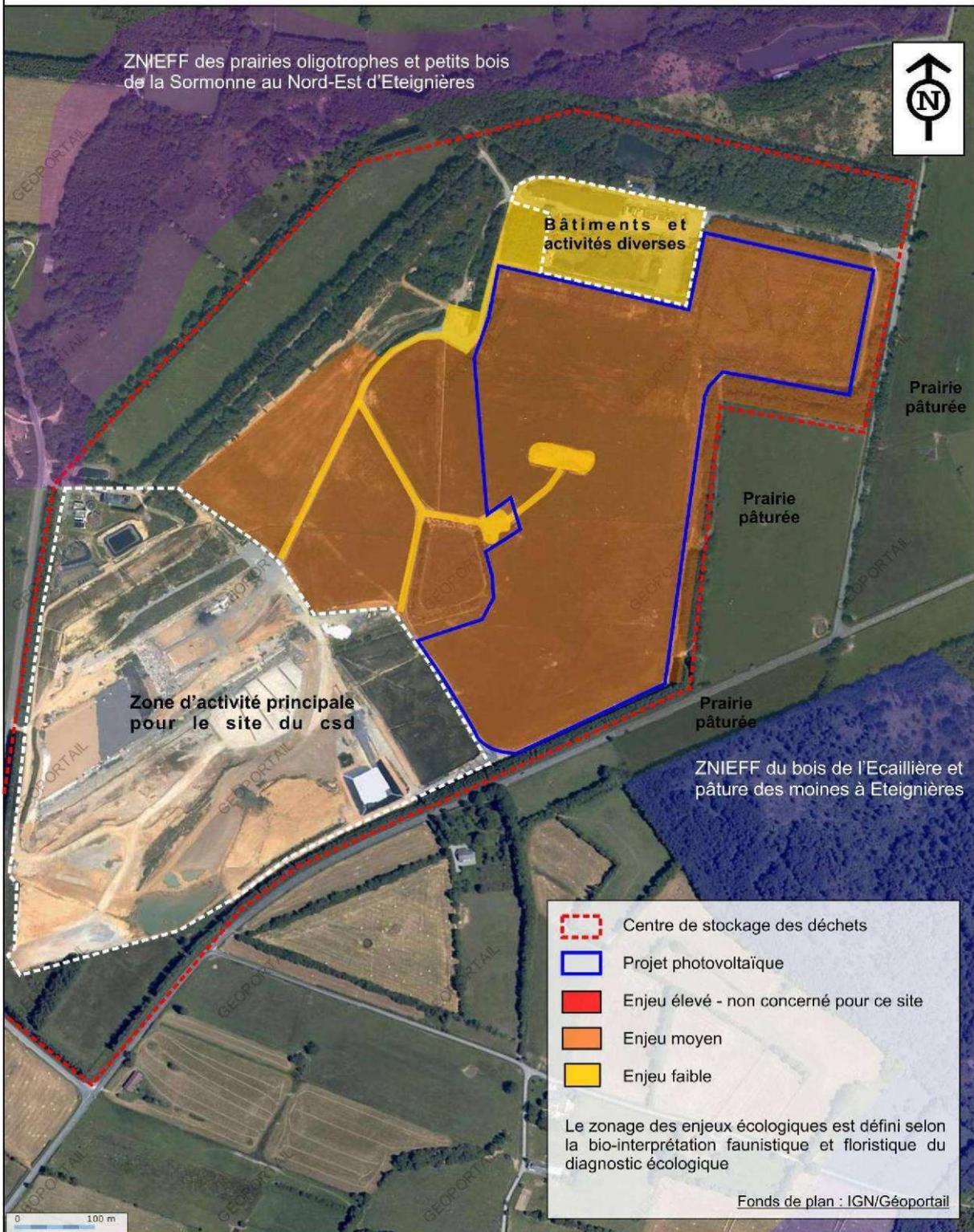
- A la parcelle située en limite Nord-Est, où l'on trouve l'ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), espèce végétale inscrite sur Liste Rouge Régionale. C'est aussi un secteur où se reproduisent le tarier pâtre et le bruant jaune, deux espèces également inscrites sur Liste Rouge Régionale.
- Aux bandes boisées qui ceignent le site et constituent des axes de déplacement potentiels pour les chiroptères et des sites de nidifications pour certains oiseaux (passereaux en particulier) ;
- A la prairie qui constitue un site de reproduction pour le pipit farlouse, espèce inscrite sur Liste Rouge Régionale, mais aussi un territoire de chasse pour les rapaces et potentiellement pour les chauves-souris ;
- Cette prairie est également un réservoir de biodiversité, la végétation qui s'y développe attirant ici de nombreux insectes.

Enjeu écologique faible

Il s'agit ici des secteurs où l'on trouve des bâtiments, des chemins qui longent ou traversent le site et de quelques plateformes décapées.

La décharge en elle-même (zone Ouest), ne présente pas d'enjeu.

Identification des enjeux écologiques



V / LES MPACTS DU PROJET



Impact direct et permanent

Le projet d'installations photovoltaïques sur le site d'Eteignières va entraîner des perturbations locales pour la faune et pour la flore.

La flore

Dans un premier temps, le couvert végétal est amené à disparaître en partie sur l'aire d'implantation de la centrale photovoltaïque. Mais la dynamique végétale reprendra par la suite, avec des caractéristiques floristiques identiques à celles observées aujourd'hui. **L'impact sur la flore de la prairie restera faible compte tenu de l'absence d'espèce végétale patrimoniale.**

En revanche, le maintien du projet au Nord-Est engendrera la disparition de l'Ajonc d'Europe, espèce inscrite sur Liste Rouge régionale.

La faune

La prairie et le site en cours de colonisation par la végétation pionnière (au Nord-Est) accueillent des espèces animales tant en périodes printanière et estivale qu'en période hivernale. Une prairie constitue ainsi une zone attractive en particulier pour les insectes, nombreux à profiter des ressources alimentaires (plantes mellifères) et du couvert végétal, insectes qui eux même attirent des prédateurs.

L'installation de panneaux photovoltaïques va donc générer une emprise au sol importante et restreindre les capacités d'accueil du milieu pour la faune.

Il faut toutefois considérer que des espaces libres subsistent dans ce type de projets entre les rangées de panneaux. Ces espaces doivent être mis à profit pour la faune et la flore une fois le projet réalisé.

Toutefois, il est fort peu probable que des espèces comme le pipit farlouse se maintiennent. De plus, les rapaces observés tels le faucon crécerelle ou la buse variable ne pourront plus continuer à utiliser le site pour la chasse.

Le site étant clôturé, les grands mammifères ne peuvent pas y pénétrer. Le projet n'aura ici pas d'impact.



Impacts indirects et temporaires

L'activité induite notamment au moment des travaux va générer des dérangements sur les espèces qui fréquentent le site et les alentours (oiseaux notamment, avec la circulation des engins de chantier sur le site).

Cette remarque ne s'applique pas aux espèces opportunistes (corvidés, rapaces, cigognes, etc) qui fréquentent actuellement et de façon assidue le site Ouest indépendamment de la présence des nombreux engins de chantiers.

Impact sur patrimoine naturel alentours

Le projet ne se situe dans aucune zone de protection écologique, floristique et faunistique. Par sa localisation et sa configuration, il n'aura pas d'impact direct sur les ZNIEFF voisines.

VI / RECOMMANDATIONS

Le porteur du projet doit prendre en compte les recommandations suivantes

Il est demandé d'abandonner le projet en limite Nord-Est afin de préserver intégralement la station à ajonc d'Europe, espèce inscrite sur Liste Rouge Régionale et dont on trouve ici l'une des rares stations de ce secteur géographique.

La préservation de cette zone permettra également à des espèces comme le tarier pâtre ou le bruant jaune de se maintenir.

Il conviendrait de préserver de larges bandes prairiales depuis les bandes boisées qui ceignent le site du projet. Une largeur d'environ trente mètres serait idéale. La faune et la flore prairiales seraient ainsi protégées durablement sur ces espaces.



La zone prairiale non concernée par le projet (cf. figure 5) devra rester en l'état afin de maintenir une surface prairiale suffisamment importante favorable à la flore et à la faune.

Les bandes boisées et haies attenantes au site doivent être impérativement préservées.

Afin de limiter l'impact sur l'avifaune, il est demandé de réaliser les travaux (terrassements notamment) en dehors des périodes de nidification, depuis la fin de l'été jusqu'à la fin de l'hiver suivant.

Selon la distance qui sépare chaque rangée de panneaux, la recolonisation végétale par la strate herbacée s'apparentera de nouveau à de la prairie dont l'entretien sera réalisé annuellement par une fauche estivale.

En l'absence de plan détaillé du projet, nous ne pouvons pas nous prononcer plus en avant sur les recommandations formulées.

ANNEXES

ANNEXE 1 – Fiche ZNIEFF – Prairies oligotrophes et petits bois de la Sormonne au NordEst d'Eteignières – DREAL Champagne-Ardenne

ANNEXE 2 – Fiche ZNIEFF – Bois de l'Ecaillière et pâture des moines à Eteignières – DREAL Champagne-Ardenne

ANNEXE 3 – Fiche ZNIEFF – Rièzes de Rocroi-Regniowez et zones environnantes – DREAL Champagne-Ardenne

ANNEXE 4 – Fiche Natura 2000 – ZPS du Plateau Ardennais – Site Internet Natura 2000



ANNEXE 1 – Fiche ZNIEFF – Prairies oligotrophes et petits bois de la Sormonne au Nord-Est d'Eteignières – DREAL Champagne-Ardenne

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

PRAIRIES OLIGOTROPHES ET PETITS BOIS DE LA SORMONNE AU NORD-EST D'ETEIGNIERES

N° rég. : 01650009 N° SPN : 210020039 Type de zone : I
Superficie : 118,00 (ha) Type de procédure : Correction complémentaire
Altitude : 325 - 352 (m)

Année de description : 2000
Année de mise à jour : 2003

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

Liste de communes :
08156 ETEIGNIERES
08282 MAUBERT-FONTAINE
08355 REGNOWIEZ

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :
373 80 Prairies humides oligotrophes
449 7 Bois marécageux à auline, saule et piment royal
311 2 Landes humides
312 1 Landes sèches

b) Autres milieux :
381 10 Planrages mésophiles
24 0 Eaux courantes

c) Exclues :

38 Prairies mésophiles
82 Cultures
4 Forêts

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :
61 Plateau
54 Vallée
21 Ruisseau, torrent
31 Etang

Commentaires :

b) Activités humaines :
03 Elevage
05 Chasse
02 Sylviculture
04 Pêche

Commentaires :

e) Statuts de propriété :
00 Indéterminé

N° rég. : 01650009 / N° SPN : 210020039

Commentaires :
a) Mesures de protection :
01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :
 Directive habitats Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

450 Pâturage
440 Traitements de fertilisation et pesticides
310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
915 Fermeture du milieu
530 Plantations, semis et travaux connexes
620 Chasse

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :
10 Ecologique
36 Pléistocènes
22 Insectes
25 Reptiles
b) Fonctionnels :
60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
63 Zone particulière d'alimentation

c) Complémentaires :

81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

Propriété	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Plantes	Pteridoph.	Bryoph.	Lichens	Champ.	Algues
	2	0	2	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces cibles	12	0	3	1	0	54	0	120	2	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	1		3	1		1		3					
Nb. sp. rares ou menacés en métropole	1		1			11		5					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjuncte													
Nb. sp. en limite d'aire écologique													
Nb. sp. marginaux													
Nb. sp. menacés													
Ecologues													

Critères de délimitation de la zone :

02 Répartition et agencement des habitats
01 Répartition des espèces (faune, flore)
04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La ZNIEFF comprend les milieux (prairies et boisements) les plus riches du secteur : ses limites longent ainsi les terres agricoles et les bois de moindre intérêt.

N° rég. : 01650009 / N° SPN : 210020039



Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Carex verticillatum</i>	373	LD	B					
<i>Erica tetralix</i>	311	L	B					
Dicotylédones G-P								
<i>Cerastium anglicum</i>	312	L	A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Salix repens</i>	373		A					
Insectes								
Lépidoptères								
<i>Eurostichus anthia</i>								
<i>Melitaea diamina</i>								
<i>Polydrosophanus hippothoe</i>								
Odonates								
<i>Aeschna grandis</i>								
Orthoptères								
<i>Chorthippus dorsatus</i>								
<i>Chorthippus montanus</i>			C					
<i>Clinocentron brachypoda</i>								
<i>Cinocentron dorsalis</i>								
<i>Microstethus griseus</i>			C					
<i>Mesoptera brachypoda</i>			C					
<i>Chalcidius vridahuis</i>			C					
Règne animal								
Mammifères								
<i>Neomys faldors</i>								
Reptiles								
<i>Vipera berus</i>								

Commentaire général :

La ZNIEFF des prairies oligotrophes et des petits bois situés le long du ruisseau de la Sommeuse, au nord-est d'Eteignières (département des Ardennes). Elle fait partie de la grande ZNIEFF de type II des réseaux de Rocroi-Régnowez et de la ZICO CA 01 de la directive Oiseaux (plateau ardennais). Elle est délimitée en trois zones proches, essentiellement constituées par des prairies humides acidiphiles (autrefois très abondantes sur le plateau de Rocroi, aujourd'hui menacées de disparition), des prairies mésophiles, des fragments de landes acides (humides et sèches) et des aulnaies marécageuses.

La prairie oligotrophe sur sol acide est caractérisée par le mar d'aide, la moine bleue, la pédiculaire des bois, le cari verticille (inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne) et le saule rampant (protégé au niveau régional et également inscrit sur la liste rouge de la région Champagne-Ardenne) et le danthonie décombante, la tormentille, la lèche à pétales, le polygale à feuilles de serpolet, la jouquette, la plantainère des montagnes, le lotier des fanges, l'orchis tacheté, la lèche pâle, la lèche vulgaire, la lèche bleutée, etc. Certaines de ces prairies évoluent naturellement vers la lande sèche à callune et genêt d'Angleterre (protégé au niveau régional, inscrit sur la liste rouge régionale et en limite absolue de répartition vers le nord-est) ou la lande humide à bruyère à quatre angles (espèce d'origine atlantique, inscrite sur la liste rouge régionale et située ici à sa limite d'aire de répartition vers l'est).

La prairie mésophile pâturée, plus banale, est constituée par la crénelle, la bouque laineuse, le pâturin des prés, le plantain commun, la fêve rouge, la fève odorante le trèfle des prés, le trèfle blanc, la renouëlle rampante, le plantain lancéolé...

Cette ZNIEFF est également intéressante pour sa faune en général. Les papillons sont bien représentés et comportent une espèce protégée en France, le damier de la sucrose : il est inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats, il figure dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "en danger") et fait partie de la liste rouge des Lépidoptères de Champagne-Ardenne, tout comme le damier noir et le cuivré écarlate également présents sur le site. D'autres Lépidoptères plus communs les accompagnent (citron, peon du jour, vulcain, petite tortue, belle dame, argus vert, Robert-le-diable, myrtil, argus frêle, cerce géographique...). Les libellules chassent sur le site : on peut y observer une la grande aëschne, inscrite sur la liste rouge régionale des Odonates, l'agrion à larges pattes, la libellule déprimée, la libellule à quatre taches, l'orthéum brun, le gomphé joli, etc. Les criquets et les sauterelles sont bien représentés dans les prairies et pelouses, avec de nombreuses espèces rares inscrites sur la liste rouge régionale comme par exemple le criquet des montagnes et le criquet à petites ailes (espèces montagnardes), le coneophale des roseaux, la descelle à petites ailes, le criquet verto-échine, le criquet ensanglanté... Ils sont accompagnés par la grande sauterelle verte, le criquet à long conseil, le criquet des clairières, la descelle caudée, le criquet duerrisé, le criquet des pâturés, le criquet des clairières, le coneophale bigarré, etc.

Les reptiles sont représentés par la vipère péliade (en déclin partout en Europe, partiellement protégée, depuis 1993, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste des reptiles de Champagne-Ardenne), par le lézard vivipare et l'orvet. La ZNIEFF est aussi fréquentée par la musaraigne aquatique, inscrite sur la liste rouge régionale des mammifères.

La ZNIEFF est en bon état général.

Liens avec d'autres ZNIEFF :

- 210001126 LE PLATEAU ARDENNAIS
- 210002038 MARAIS DE SECHEVAL
- 210000740 RIEZES DE ROCROI-REGNOWEZ ET ZONES ENVIRONNANTES

Sources / Informateurs

- COPPA Genaro - 2000
- MISSET Claude (2000 - 2003)

Sources / Bibliographies



**ANNEXE 2 – Fiche ZNIEFF – Bois de l'Ecaillière et pâture des moines à Eteignières –
DREAL Champagne-Ardenne**



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Région : CHAMPAGNE-ARLENNE

BOIS DE L'ECAILLIERE ET PATURE DES MOINES A ETEIGNIERES

N° rég. : 01650011 N° SPN : 210020077 Type de zone : I

Superficie : 90,00 (ha) Type de procédure : Nouvelle zone
Allitude : 280 - 347 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE – ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 13/06/2006

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Année de description : 2001
Année de mise à jour : 2001

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARLENNE

Liste de communes :
08156 ETEIGNIERES
08282 MAUBERT-FONTAINE

Typologie des milieux :
a) Milieux déterminants :
44A 55 Tourbières boisées
449 8 Bois marécageux à auline, saule et piment royal
311 2 Landes humides
373 9 Prairies humides oligotrophes
532 2 Formations à grandes halètes (magnocoraiques)

b) Autres milieux :
544 0 Bess-marais acides
415 15 Chênaies acétophiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)
312 1 Landes sèches
371 0 Groupements à reine des prés et communautés associées
531 3 Roselières
381 3 Pâturages mésophiles
224 0 Végétation aquatique flottante ou submergée
241 0 Cours des rivières
221 3 Eaux dormantes
8331 1 Plantations de conifères

c) Espèces :
381 Pâturages mésophiles
4 Forêts
8331 Plantations de conifères

Commentaires : Les "bois marécageux à auline, saule et piment royal" regroupent la forêt marécageuse acidiphile sur tourbe (Alnus glutinosa, sous-alliance du Sphagno-Alnetion glutinosae) et une saulaie stable sur gey (Salicion auritac). L'appellation "chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)" prend en compte la bétulaie pubescente acidiphile sur molinie ou canche et la chênaie-boulaie pubescente acidiphile. Les plantations résineuses sont des plantations d'épicéas. La prairie humide oligotrophe recouvre la jonchée acutiflore et ses formes dégradées en moliniaie.

Compléments descriptifs :
a) Géomorphologie :
57 Vallon
21 Ruisseau, torrent
31 Etang
61 Plateau
29 Source, résurgence

Commentaires :

b) Activités humaines :
02 Sylviculture
03 Elevage
04 Pêche
05 Chasse
07 Tourisme et loisirs

Commentaires :

c) Statuts de propriété :
00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :
01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires : Directive habitats Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :
530 Plantations, semis et travaux connexes
540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyage, épançages
310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
410 Mises en culture, travaux du sol
450 Pâturage
620 Chasse
630 Pêche
915 Fermeture du milieu
520 Mise en eau, submersion, création de plan d'eau

Commentaires :

Critères d'intérêt
a) Patrimoniaux :
10 Ecologique
36 Phanérogames
35 Ptéridophytes

b) Fonctionnels :
60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :
81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Plantes	Périodop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	0	0	0	0	0	0	0	154	9	3	0	0	0
Nb. Espèces protégées								1	1				



Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Carum verticillatum</i>	373	LD	B					
<i>Comarum palustre</i>	544		C					
<i>Erica tetralix</i>	311	L	B					
Dicotylédones G-P								
<i>Genista anglica</i>	311	L	A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Stellaria palustris</i>	532		B					
Ptéridophytes								
Filicinophytes (fougères)								
<i>Osmunda regalis</i>	449		B					
Sphénophytes (équisétales)								
<i>Equisetum sylvaticum</i>	415	D	B					

N° rég. : 01650011 / N° SPN : 210020077

Page 5

**ANNEXE 3 – Fiche ZNIEFF – Rières de Rocroi-Regniowez et zones environnantes –
DREAL Champagne-Ardenne**

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

RIEZES DE ROCROI-REGNIOWEZ ET ZONES ENVIRONNANTES

N° rég.: 01650000 N° SPN : 210000740 Type de zone : 2

Superficie : 8 775,00 (ha) Type de procédure : Correction complémentaire
Altitude : 300 - 370 (m)

Année de description : 1984
Année de mise à jour : 2003

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

- 08087 BROGNON
- 08156 ETEIGNIERES
- 08202 GUE-DHOSSUS
- 08282 MAUBERT-PONTAINE
- 08318 NEUVILLE-AUX-JOUTES (L.A)
- 08319 NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU
- 08355 REGNIOWEZ
- 08367 ROCROI
- 08417 SEVIGNY-LA-FORET
- 08420 SIGNY-LE-PETIT
- 08436 TAILLETTE

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

- 3111 0 Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix
- 311 1 Tourbières bombées actives
- 44A 36 Tourbières boisées
- 449 2 Bois marécageux à saule, saule et piment royal
- 312 0 Landes sèches

b) Autres milieux :

- 2231 0 Formations amphibies vivaces des lacs, étangs et mares
- 373 2 Prairies humides oligotrophes
- 351 1 Pelouses atlantiques à nord et communautés proches
- 372 0 Prairies humides eutrophes
- 514 0 Communautés à Rhychospora alba
- 532 0 Formations à grandes laïches (magnocarpiques)
- 531 0 Roselières
- 411 1 Hétraies
- 415 32 Chénopées acidiphiles (et chénopée-tétracée acidiphile)
- 38 6 Prairies métrophiles
- 441 2 Formations riveraines de saules
- 2211 1 Eaux dormantes oligotrophes
- 2412 0 Cours d'eau : zone à truite
- 244 0 Végétation submergée des rivières
- 224 0 Végétation aquatique flottante ou submergée
- 81 12 Prairies fortement amendées ou ensemençées
- 8331 4 Plantations de conifères

c) Périmètres :

- 4 Forêts
- 81 Prairies fortement amendées ou ensemençées

N° rég. : 01650000 / N° SPN : 210000740

82 Cultures

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

- 61 Plateau
- 54 Vallée
- 31 Elang
- 21 Ruissseau, torrent
- 29 Source, resurgence

Commentaires :

b) Activités humaines :

- 02 Sylviculture
- 01 Agriculture
- 03 Elevage
- 04 Pêche
- 05 Chasse
- 07 Tourisme et loisirs
- 08 Habitat dispersé
- 12 Circulation routière ou autoroutière
- 19 Gestion conservatoire

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 01 Propriété privée (personne physique)
- 30 Domaine communal
- 05 Propriété d'une association, groupement ou société
- 60 Domaine de l'état

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 23 Réserve Biologique Domaniale dirigée
- 22 Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier
- 38 Arrêté Préfectoral de Biotope
- 81 Zone sous convention de gestion
- 88 Secteur sauvegardé

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 915 Fermeture du milieu
- 914 Envahissement d'une espèce ou d'un groupe
- 310 Comblement, assèchement, drainage, polidérivation des zones humides
- 510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements
- 410 Mise en culture, travaux du sol
- 440 Traitements de fertilisation et pesticides
- 470 Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches
- 320 Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
- 450 Pâturage
- 620 Chasse
- 630 Pêche
- 540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyage, épandages

N° rég. : 01650000 / N° SPN : 210000740



Rocroi correspondant à la partie occidentale du plateau ardennais. La ZNIEFF est divisée en deux grandes parties distinctes : d'une part, à l'ouest de Rocroi une zone contiguë à la frontière belge, de Régniowez à Sigry-le-Petit et d'autre part une partie située nord-est de Rocroi, à Gué d'Hossus. Elle renferme 13 ZNIEFF de type I (dont cinq nouvelles ZNIEFF et huit dont les contours ont été profondément remaniés en 1998) qui recensent les principales rizières (et les milieux intéressants qui les environnent) subsistant sur le plateau.

Les conditions écologiques particulières du lieu, établi sur des roches acides, au climat à la fois rude et pluvieux, avec de nombreuses sources et zones humides, permettent le développement d'une végétation particulière qui n'existe nulle part ailleurs en Champagne-Ardenne. On y rencontre ainsi des marais et étangs aux eaux oligotrophes, avec des peuplements pionniers, des groupements semi-innervés, des tourbières oligotrophes à sphagnum, des cariçades et des roselières, des landes à bruyères humides de type Ericion traitées, landes à bruyères sèches de type Calluno-Ulicetæ, des prairies humides subatlantique oligotrophe, molinie, prairie maigre à nord et prairies de fauche ou pâturées plus ou moins amendées, des peuplements forestiers (boulaie pubescente sur tourbe, forêt marécageuse sur tourbe, chênaie pédonculée acidiphile à molinie) et des bois résineux en plantations (peissière et pinède artificielles).

De nombreuses espèces végétales rares et/ou protégées se rencontrent sur le site : quatre bénéficient d'une protection nationale, le rosolis intermédiaire (espèce nord-subantique, rare et en très forte régression) qui possède ici son unique station de Champagne-Ardenne, le rosolis à feuilles rondes (une des plus grosses populations de la région), le polyistic à crêtes (espèce nord-circumboréale et dont les stations de l'Ardenne primaire sont les seules de Champagne-Ardenne) et le lycopode des marais (aujourd'hui très rare et en très forte régression et qui trouve ici sa seule station subsistant en Champagne-Ardenne).

Dix sont protégées au niveau régional : deux fougères, l'oronde royale et le polyistic des montagnes (très rare en plaine), la linigrette à feuilles vaginales (espèce arctique très rare en plaine et dont les localités de l'Ardenne primaire sont les seules de Champagne-Ardenne), l'orchis des sphagnum (microendémique du nord-ouest de l'Europe, qui trouve vers Rocroi ses seules stations de toute la France et qui fait partie des espèces prioritaires de la liste rouge française), le genêt d'Angleterre (espèce atlantique qui atteint ici sa limite absolue de répartition vers le nord-est), le saule rampant, la wallenbergie à feuilles de lierre (très isolée de son aire de répartition principale et qui possède ici ses seules stations de toute la Champagne-Ardenne), le stellaire des marais, le lycopode en masse et le rhynchospora blanc (en forte régression). Ces sept dernières espèces sont inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que l'arnica des montagnes, la bruyère à quatre angles, le carvi verticillé, le comaret, le méryanthus tréfle d'eau, le boulaou pubescent des Carpates, etc.

Tout comme la flore, la faune renferme des espèces rares et en particulier deux papillons, le macré de la canneberge (d'origine boréale, typique des tourbières à sphagnum sur sol acide, en cours d'extinction en France) et le damier de la suceite (très menacé), tous les deux étant protégés en France depuis 1993, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France et inscrits sur la liste rouge régionale de même que le cuivré écarlate, le damier noir, le macré de la sanguisorbe, le petit collier argenté et le méliète des digitales. Les Odonates sont également bien représentés et renferment douze libellules inscrites sur la liste rouge régionale (leste dryade, grande aescine, aescine printanière et aescine des jones, cordalégaire annelé, gomphe à pinces, orthétrum bleuissant, symétrum noir et symétrum jeune d'or, cordule métallique, cordule arctique et une grande espèce spectaculaire, la cordule à deux tâches). Deux criquets, le criquet des montagnes et le criquet à petites ailes sont inscrits sur la liste rouge des Orthoptères de Champagne-Ardenne.

Les reptiles sont bien représentés par le lézard vivipare et la vipère péliade, particulièrement protégée en France depuis 1993, en régression, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne, dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste rouge des reptiles de Champagne-Ardenne. Les batraciens fréquentent les ruisseaux, les mares et les étangs : salamandres tachetées, grenouilles et tritons divers s'y observent, notamment le triton crié en régression dans l'ensemble des pays d'Europe, inscrit aux annexes II et IV de la directive Habitats, à l'annexe II de la convention de Berne, dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie vulnérable) et sur la liste rouge des amphibiens de Champagne-Ardenne en compagnie de la salamandre tachetée.

Parmi les 133 espèces d'oiseaux recensées sur le site, onze présentent un intérêt particulier ou font partie de la liste rouge des oiseaux en Champagne-Ardenne. Il s'agit de la gelinotte des bois (rare en France aujourd'hui et en limite d'aire), du gobemouche noir (nicheur très rare et en diminution), de la chouette chevêche (nicheur peu commun), du cincle plongeur (nicheur rare à effectif en diminution), du phragmite des jones (nicheur peu commun et en diminution), du tarier d'Europe, de l'engoulevent d'Europe (en régression sensible), de la pie-grièche grise et de la pie-grièche écorcheur (nicheurs assez peu communs), de l'alouette blu, du milan noir.

N° rég. : 01650000 / N° SPN : 210000740

- 462 Etrepage
- 463 Fauchage, fenaison

Commentaires :

Critères d'intérêt

- a) Patrimoniaux :
 - 10 Ecologique
 - 36 Phanérogames
 - 35 Pteridophytes
 - 26 Oiseaux
 - 24 Amphibiens
 - 22 Insectes
 - 25 Reptiles
 - 27 Mammifères
- b) Fonctionnels :
 - 63 Zone particulière d'alimentation
 - 64 Zone particulière liée à la reproduction
 - 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
 - 62 Espaces migratoires, zones de stationnement, dortoirs
 - 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- c) Complémentaires :
 - 81 Paysager
 - 90 Pédagogique ou autre (préciser)
 - 86 Historique

Bilan des connaissances concernant les espèces :

Prospection	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Insectes	Autr. Inv.	Plumifère	Pteridoph.	Bryophy.	Lichense	Champ.	Algues
	3	3	3	3	0	1	0	3	3	0	0	0
Nb. Espèces citées	36	108	5	9	1	81	0	99	9	0	0	0
Nb. Espèces prioritaires	8	80	5	7	1	1	9	5				
Nb. sp. rares ou menacés	2	11	1	2	24	27	3					
Nb. Espèces endémiques												
Nb. sp. à aire disjointe						1	10	2				
Nb. sp. en limite d'aire							8					
Nb. sp. margin. écologiques												

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- 09 Autre

Commentaires : Les limites de la ZNIEFF suivent les contours des massifs boisés et de certains autres milieux situés en périphérie et également très intéressants.
Autre : frontière franco-belge (une partie de la limite nord).

Commentaire général : Les limites de type II des rizières de Rocroi-Régniowez et zones environnantes couvrent 8 775 hectares du plateau de la ZNIEFF de type II des rizières de Rocroi-Régniowez et zones environnantes.

N° rég. : 01650000 / N° SPN : 210000740





Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Efficacité		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Carex lasiocarpa</i>	511	LD	A					
<i>Dactylorhiza sphagnicola</i>	511	L	A					
<i>Filipendula vulgaris</i>	2231		A					
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	2232		A					
<i>Lychnis viscaria</i>	511	D	B					
<i>Lychnis viscaria</i>	2231		A					
<i>Polypodium verticillatum</i>	415	LD	B					
<i>Rhynchospora alba</i>	514	A						
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Arnica montana</i>	373	D	A					
<i>Ranunculus acris</i>	444	D	B					
<i>Carex lasiocarpa</i>	373	LD	B					
<i>Carex lasiocarpa</i>	443	D	A					
<i>Carex lasiocarpa</i>	511		A					
<i>Drosera rotundifolia</i>	3111		A					
<i>Drosera rotundifolia</i>	511	L	B					
<i>Drosera rotundifolia</i>	3111	L	A					
<i>Hypericum helveticum</i>	223	L	A					
<i>Menyanthes trifoliata</i>	372		A					
<i>Menyanthes trifoliata</i>	3731	DL	B					
<i>Polygonum minus</i>	2232		A					
<i>Potentilla palustris</i>	511		B					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Rubus fruticosus</i>	449		A					
<i>Rubus fruticosus</i>	223		A					
<i>Salix repens</i>	511		A					
<i>Stellaria palustris</i>	532		A					
<i>Urtica dioica</i>	3111	D	B					
<i>Urtica dioica</i>	3111	D	B					
Insectes								
Lépidoptères								
<i>Bolitita aquilonaris</i>		D						
<i>Braconia inaequalis</i>								
<i>Crocotoma scabra</i>								
<i>Euclyptus antrax</i>								
<i>Melipotis diadema</i>								
<i>Melipotis diadema</i>								
<i>Palaemonetes pugio</i>								
Odonates								
<i>Aeshna grandis</i>								
<i>Aeshna juncea</i>								
<i>Brachytron pratense</i>								
<i>Corallagoaster balzani</i>								
<i>Epitheca bimaculata</i>								
<i>Leucostictus dryas</i>								
<i>Oxygaster forficatus</i>								

N° rég. : 01650000 / N° SPN : 210000740

La ZNIEFF abrite un important dortoir à hirondelles et une grosse population de grive litorale. L'abondance des arbres morts explique la fréquence des pics : pic noir, pic vert, pic épicé, pic vert et pic épicé. De nombreux rapaces survolent les forêts en quête de nourriture ou pour y nichier (le busard Saint-Martin s'y reproduit régulièrement et le milan royal possède ici un important dortoir).

Le caractère sauvage du site attire également de nombreux mammifères, comme par exemple le chat sauvage, la martre, l'hermine, le cerf élaphe, le chevreuil, le sanglier, le putois et la musaraigne aquatique. Ces deux derniers font partie de la liste rouge régionale des mammifères menacés.

La ZNIEFF est encore en bon état malgré les nombreuses menaces qui pèsent sur elle (dynamique forestière, envasement des tourbières et milieux associés par la molinie et les boulaux, localement pollutions diverses, envasement, etc.). Elle bénéficie de certaines protections sur de petites zones, notamment deux arrêtés de Protection de Biotope (rize de la Croix, Saints-Aune dit le Camp à Rocroi et rize de la Louvière à Régintowez). La plupart des ZNIEFF qui la constitue a été proposée dans le cadre de la directive Habitats.

Liens avec d'autres ZNIEFF

- 210000739 ETANG DE BERULLE OU ETANG DE LA PASSEE
- 210000743 LANDE DE BOIS HUBERT A ROCROI ET TAILLETTE
- 210000742 LANDE DES FROUCHIS A TAILLETTE
- 210000744 RIEZE DE LA SOURCE DU RUISSEAU DU GLAND A REGNIOWEZ
- 210000741 MARAIS TOURBEUX ET BOIS DE GUE'DHOSSUS
- 210001122 RIEZE DU MOULIN A VENT (SOURCE DU RUISSEAU DE ROUGE FONTAINE) A SEVIGNY-LA-FORÊT
- 210009344 TOURBIÈRES, ETANGS ET BOIS TOURBEUX DES HINGUES ET DE SUZANNE
- 210009836 PRAIRIES, ETANG ET BOIS DU RUISSEAU DU MOULIN MANCEAU A ROCROI
- 210020077 BOIS DE L'ÉCALLIÈRE ET PATURE DES MOINES À ETEIGNIERES
- 210020079 BAS MARAIS ET VÉGÉTATION ASSOCIÉE DU BOIS DU MARAIS DE LA GRANDE CHAUDIÈRE
- 210009343 PRAIRIES ET LANDES HUMIDES DU FOND FAUCONNIER A REGNIOWEZ
- 210020063 ETANGS DE LA FERMIÈRE ET DU GLAND A BEAULIEU ET SIGNY-LE-PETIT
- MILIEUX HUMIDES, PRAIRIES ET ETANGS DES VALLONS AU NORD ET A L'EST DE SIGNY-LE-PETIT

Sources / Informateurs

- BEHR Roland - 1996
- BIZOT Amaud - 1998
- COPPA Gennaro - 1998
- DARGENT Franck (1996 - 1998)
- DICHAMP Michel - 1998
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE (1984 - 1986)
- GRANGE Franck - 1998
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1998
- MISSET Claude (1998 - 2003)

Sources / Bibliographies

- BEHR R. & ROYER J.M. - "Les rizières de Rocroi - Inventaire des sites justifiant des mesures conservatoires". G.R.E.F.E. 31 pages (1996)
- BOURNERIAS M. et al. - "Inventaire des sites botaniques remarquables de la feuille de Mézières (carte de la végétation au 1/200 000ème)". Entente Nationale pour la Protection de la Nature, 5 : 13 (1981)
- C.E.T.E. DE L'EST - "Les rizières du Plateau de Rocroi - Etude biologique et propositions de protection et de gestion" pour la D.R.A.E. (1986)
- DARGENT F. - "Etude du biotope d'une Rizee et des végétations associées sur le territoire de Régintowez". Mémoire de maîtrise (1994)

N° rég. : 01650000 / N° SPN : 210000740



<i>Orithetrum coerulescens</i>							
<i>Somatochlora arctica</i>							
<i>Somatochlora metallica</i>							
<i>Sympetrum danae</i>							
<i>Sympetrum flaveolum</i>							
Orthoptères							
<i>Chorthippus dorsatus</i>							
<i>Chrysochraon brachyptera</i>							
<i>Conocephalus dorsalis</i>							
<i>Metrioptera brachyptera</i>							
<i>Omocestus viridulus</i>							
Ptérédiphytes							
Filicinophytes (fougères)							
<i>Dryopteris cristata</i>	44A		B				
<i>Oreopteris limbosperma</i>	44A		B				
<i>Osmunda regalis</i>	449		B				
Lycopodophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)							
<i>Lycopodiella inundata</i>	3111	D	A				
<i>Lycopodium clavatum</i>	312		A				
Sphénophytes (équisétales)							
<i>Equisetum sylvaticum</i>	449	D	A				
Règne animal							
Amphibiens							
<i>Salamandra salamandra terrestris</i>		R					
<i>Triturus cristatus</i>		R					
Mammifères							
<i>Mustela putorius</i>		R					
<i>Neomys fodiens</i>		R					
Oiseaux							
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>		R					
<i>Athene noctua</i>		R					
<i>Bonasa bonasia</i>		R					
<i>Caprimulgus europaeus</i>		R					
<i>Cinclus cinclus</i>		R					
<i>Ficedula hypoleuca</i>							
<i>Lanius collurio</i>		R					
<i>Lanius excubitor</i>		R					
<i>Lullula arborea</i>		R					
<i>Milvus migrans</i>		R					
<i>Saxicola rubetra</i>		R					
Reptiles							
<i>Vipera berus</i>		R					

Le réseau Natura 2000

Découvrir Natura 2000 Comprendre la démarche Agir avec le réseau

Rechercher par espèce Rechercher par habitat Rechercher par lieu géographique Recherche avancée

Vous êtes ici : Accueil > patrimoine naturel > natura 2000 > recherche géographique > champagne-ardenne > ardennes > site fr2112013

Plateau ardennais

Dimensions de la carte :
Largeur : 103 km
Hauteur : 67 km

© MEDD, Francisme@CLARITAS - tous droits réservés

Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.

IDENTIFICATION

- ▶ Appellation : Plateau ardennais
- ▶ Statut : Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- ▶ Code : FR2112013

Liens utiles

- Lexique
- Liste des sites

Localisation

- ✳ Région : CHAMPAGNE-ARDENNE
- ✳ Département : Ardennes
- ✳ Superficie : 75865 ha
- ✳ Altitude minimale : 102 m
- ✳ Altitude maximale : 501 m
- ✳ Région biogéographique : Continentale

La surface de ce site intersecte les propositions de Sites d'Importance Communautaire suivantes :

- FR2100246 PELOUSES, ROCHERS ET BUXAIE DE LA POINTE DE GIVET
- FR2100270 RIEZES DU PLATEAU DE ROCROI
- FR2100273 TOURBIERES DU PLATEAU ARDENNAIS
- FR2100299 FORETS DE LA VALLEE DE LA SEMOY A THILAY ET HAUTES-RIVIERES
- FR2100302 VALLEE BOISEE DE LA HOUILLE
- FR2100341 ARDOISIERS DE MONTHERME ET DE DEVILLE

Vie du site

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR2112013.html>

15/03/2010

- ✳ Mise à jour des données : 04/2006
- ✳ Vie du site : Date de classement comme ZPS : 04/2006

Description du site

Masquer ▲

Composition du site :

Forêts caducifoliées	66 %
Forêts de résineux	20 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
Forêts mixtes	4 %
Autres terres arables	2 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Espèces végétales et animales présentes

Masquer ▲

Oiseaux

Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	Reproduction.
Balibuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	Reproduction. Hivernage.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Reproduction.
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	Etape migratoire.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	Etape migratoire.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	Etape migratoire.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	Etape migratoire.
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	Etape migratoire.
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	Reproduction. Hivernage.
Eider à duvet (<i>Somateria mollissima</i>)	Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Reproduction.
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Reproduction.
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Reproduction.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	Reproduction.
Garrot à lil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Gélinotte des bois (<i>Bonasa bonasia</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	Etape migratoire.
Goéland leucophaée (<i>Larus cachinnans</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Reproduction. Hivernage.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	Hivernage. Etape migratoire.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Reproduction. Hivernage. Etape migratoire.
Hibou des marais (<i>Asio flammeus</i>) ⁽³⁾	Reproduction.
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>)	Etape migratoire.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ⁽³⁾	Etape migratoire.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	Hivernage. Etape migratoire. Reproduction.



Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	
Pic cendré (<i>Picus canus</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ⁽³⁾	Reproduction. Etape migratoire.
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	Reproduction.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	Etape migratoire.
Tadome de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	Etape migratoire.
Tétras lyre continental (<i>Tetrao tetrix tetrix</i>) ⁽³⁾	Résidente.
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Reproduction. Etape migratoire.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Hivernage. Etape migratoire.

⁽³⁾ *Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.*

Le ministère de l'écologie et du développement durable a mis ce service en ligne pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 octobre 2008. Le contour de site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)